

## Rapport d'activité



**FOYER D'HEBERGEMENT**  
« Résidence Les Poteries »

**SAVS**  
« Les Poteries »

**ESAT**  
« Les ateliers Vers l'Autonomie »

**SAVA**  
« vers la Vie Adulte »

# I. RAPPORT MORAL

## II. RAPPORT D'ACTIVITE

### PREAMBULE

- A. LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION
- B. L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION
- C. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- D. LE BILAN SOCIAL 2022

### PARTIE 1 : FOYER D'HEBERGEMENT

- A. PRESENTATION SOMMAIRE DU FH
- B. DONNEES RETRAÇANT L'ACTIVITE 2022
- C. PROFIL DES RESIDENTS
- D. LE CONSEIL A LA VIE SOCIALE
- E. SORTIES ET ATELIERS
- F. LES ACTIONS DE SOUTIEN PAR LA PSYCHOLOGUE
- G. LA DEMARCHE QUALITE

### PARTIE 2 : SAVS

- A. PRESENTATION DU SAVS
- B. DONNEES RETRAÇANT L'ACTIVITE 2022
- C. PROFIL DES USAGERS
- D. LA PARTICIPATION DES USAGERS
- E. LES INTERVENTIONS DU SAVS
- F. EVALUATION EXTERNE ET MISE EN PLACE DU PROJET DE SERVICE

### PARTIE 3 : ESAT

- A. PRESENTATION DE L'ESAT
- B. DONNEES RETRAÇANT L'ACTIVITE 2022
- C. PROFIL DES TRAVAILLEURS
- D. LE CONSEIL A LA VIE SOCIALE
- E. ACTIVITES D'AIDE ET DE SOUTIEN
- F. LES ACTIONS DE SOUTIEN PAR LA PSYCHOLOGUE
- G. OUVERTURE VERS LE MILIEU ORDINAIRE
- H. ACTIVITE PRODUCTION DE L'ESAT
- I. PERSPECTIVES

### PARTIE 4 : SAVA

- A. PRESENTATION DU SAVA
- B. PROFIL DES USAGERS
- C. DONNEES RETRAÇANT L'ACTIVITE 2022
- D. BILAN ET PERSPECTIVES

# I. RAPPORT MORAL

## Rapport Moral du Président

Nous avons fêté comme il se devait **les 30 ans d'ouverture de notre Foyer d'hébergement.**

Grâce à la mobilisation et l'engagement des membres du Conseil d'Administration, de nos résidents et des personnels, ce moment festif a été d'une grande richesse.

Nous avons retrouvé d'anciens résidents et personnels. J'évoquerai personnellement le témoignage émouvant de Bernard COURTADE, qui, en sa qualité de Directeur en poste à cette époque, a retracé avec exhaustivité les écueils de cette création. Mr COURTADE qui vit désormais dans son « sud » natal est revenu exclusivement pour cet anniversaire. Merci Bernard pour cette très belle surprise et aussi un immense merci à ton épouse Paule qui t'accompagnait.

✚ **Le SAVS et le FH s'adaptent aux nouveaux profils des personnes orientées vers nous en proposant des accompagnements de plus en plus individualisés, mais également des ateliers collectifs pour la socialisation et les apprentissages éducatifs.**

L'évolution des publics et des besoins nous a conduit à rencontrer le Conseil Départemental d'Eure et Loir à qui nous avons confié notre projet de faire évoluer notre offre, apportant des réponses plus adaptées en matière d'accueil en journée, appartements de proximité, mais aussi répondre à l'augmentation des orientations en SAVS, ...

Je remercie avec beaucoup de sincérité les personnels du FH et du SAVS pour les travaux et les réflexions nées des échanges entre professionnels.

Même si le schéma du Conseil Départemental doit nous permettre d'évoluer, il nous faut désormais convaincre le Conseil Départemental du bien-fondé de nos propositions. Je souligne ici tout particulièrement les expertises de Mr Antoine NIVET, Chef de Service, qui a su guider avec professionnalisme les équipes vers des choix stratégiques de bon sens pour l'avenir de notre territoire.

✚ **L'Association a fait le choix, face aux besoins des personnes accompagnées sur tous les services, de former un professionnel sur l'insertion socio-professionnelle.**

Cette formation de Conseillère en Insertion Professionnelle s'est déroulée de mars 2022 à décembre 2022. Je remercie tout particulièrement Catherine ENGELHARD qui s'est engagée dans cette formation et a obtenu brillamment son diplôme de conseillère en insertion professionnelle. Il est important aussi de préciser que cette demande a été formulée à de multiples reprises, d'une part, eu égard au partenariat avec les PEP 28 sur le dispositif emploi accompagné, mais également dans le cadre du SAVA « Service d'Accompagnement à la Vie Adulte » et du SAVS « Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ».

Pour rappel, la nouvelle réglementation sur la transformation des ESAT nécessite de se doter d'un tel profil pour permettre aux travailleurs de s'épanouir et de développer encore plus leurs compétences.

A ce titre, nous remercions l'ARS du Centre qui a accordé un mi-temps de chargé d'insertion dans le cadre de notre CPOM (le financement restant à venir).

Nous évoquions précédemment notre foyer d'hébergement et SAVS, permettez-moi de m'arrêter et de zoomer sur l'activité Travail.

✚ Malgré les difficultés rencontrées avec les entreprises RECLS et E transition, **notons que nos activités sur l'ESAT n'ont jamais été aussi bonnes qu'en 2022.**

Grâce à l'engagement de Mr HUVELIN, Chef de service à l'ESAT, ainsi que les efforts consentis par les moniteurs d'ateliers, nous sommes fiers de la diversification de nos activités : livraison des composteurs, déménagements, mise sous pli de magazines... Mr BUCHON et nos travailleurs en feront une plus large présentation dans le cadre du présent rapport d'activité.

Quant aux problèmes rencontrés avec RECLS et E-Transition sur l'activité « recyclage des papiers », des dettes conséquentes sont à ce jour observées. Des actions en justice sont en cours et nous avons bon espoir de pouvoir recouvrer une partie de ces créances. A noter cependant, que cette situation a énormément fragilisé notre trésorerie. Je ne souhaite pas rentrer dans le détail de cette affaire, mais j'espère vivement que le responsable de ce détournement financier, capable d'établir des faux en écriture, sera lourdement condamné tant civilement que pénalement. Il est juste intolérable que l'on puisse agir de la sorte, surtout lorsque l'on connaît notre cœur d'activité. C'est foncièrement honteux !

A noter, et Mr PEDROT, expert-comptable du Cabinet ECA le confirmera, que cette dette de près de 70 000€ a d'ores et déjà été provisionnée.

✚ Evoquons également **la création d'EIVA 28 « Entreprise Inclusive Vers l'Autonomie ».**

A la base, cette Entreprise Adaptée est née du partenariat avec la Fondation Texier-Gallas dans le cadre du projet futur de construction d'une blanchisserie semi-industrielle. Le projet devrait voir le jour dans les 2 années à venir. En attendant, une activité « entretien des locaux » a été créée. A ce jour, 6 salariés ont rejoint EIVA 28 et c'est plus de 26 clients avec qui nous travaillons. Avec beaucoup de modestie, mais de reconnaissance, je remercie Mr BUCHON qui a œuvré pour la création de cette entreprise. Nous savons tous combien il est à ce jour difficile de créer des E.A. en France... nous avons réussi le challenge.

Nous avons avec Mr BAILLAT de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSP) fait un point d'étape récemment. Au-delà des encouragements, nous avons été félicités pour les résultats comptables excédentaires tout à fait exceptionnels. Un vif remerciement bien largement mérité à Mme Geneviève MARTIN, comptable, qui arrive, moyennant quelques heures supplémentaires, à se dégager du temps pour gérer la comptabilité.

✚ Notons aussi **la poursuite de la montée en compétence de toutes les équipes** avec des formations transversales sur la méthode FALC (Facile à Lire et A Comprendre) et l'entretien motivationnel : 2 éléments qui permettent d'impliquer et de motiver la personne accompagnée dans son projet.

✚ Également, **la poursuite de la collaboration avec les PEP 28 pour la gestion de la plateforme emploi accompagnée DEA28** : en 2022 doublement de notre agrément pour accompagner 52 personnes et de fait, passage de 0.4 ETP à 1 ETP de mise à disposition d'une professionnelle de Vers l'Autonomie sur le DEA.

Le Contrat du contrat d'apprentissage de Maeva POULAIN a pris fin avec l'obtention du diplôme de Monitrice Éducatrice, puis d'éducatrice spécialisée et arrivée d'Alison REBRE pour 3 ans (apprentie éducatrice spécialisée).

Il s'agit bien **d'une volonté de notre Association d'accueillir des contrats d'apprentissage**. Au-delà de l'engagement de notre Association, nos personnels qualifiés qui accompagnent ces jeunes apprentis répondent toujours favorablement à ces tutorats.

Un grand merci à l'ARS qui, dans le cadre de la négociation du CPOM, nous a autorisé l'accueil d'un apprenti complémentaire sur l'ESAT. Notons également la création de 0.20 ETP de psychologue.

✚ **Le SAVA est une composante à part entière de l'ESAT**, avec un travail en osmose des moniteurs d'ateliers et des professionnels du SAVA pour un accompagnement complet et global des jeunes. Nous avons conventionné avec l'ESAT ANAÏS pour que nos jeunes aillent en immersion 1 fois par semaine. Également, une convention a été signée avec l'ESAT ADAPEI 28 pour une immersion 1 fois par mois. Nous avons cette volonté de rapprocher, en travaillant main dans la main, les personnels de notre Association et les Administrateurs. La réglementation évolue et nous contraint désormais à l'application stricte du nouveau référentiel « d'évaluation externe » qui prévoit le renforcement de la place des usagers et le rôle déterminant des Administrateurs et de leur participation au sein de nos services.

Enfin, avec beaucoup de sincérité, permettez-moi de confirmer à quel point il m'est agréable de travailler avec Mr BUCHON. Nous avons tout récemment, et d'un commun accord, recalé nos temps de travail afin que chacun puisse s'épanouir dans ses missions.

Nous avons aussi fait le choix de s'offrir chaque mois, en tête à tête, un petit resto qui nous permet d'échanger sur un temps festif.

J'apprécie tout particulièrement ces échanges qui débordent, je l'avoue quelque peu du cadre professionnel, (vie de famille, loisirs, vacances, ...).

Même si j'apprécie tout particulièrement d'assumer la Présidence de cette merveilleuse Association, je souhaiterai, après 23 années de bons et loyaux services et de dévouement « au service des autres » envisager de passer prochainement la main.

Afin de faciliter cette transition nécessaire, la nomination d'un Vice-Président à mes côtés pourrait être une étape progressive vers la cessation de mon siège de Président. Je fais donc appel pour cela à un Administrateur ambitieux, désireux de poursuivre cette belle aventure et d'assurer la prospérité de notre Association !

**Vincent VERRIER**

Président

de l'Association Vers l'Autonomie

## II. RAPPORT D'ACTIVITE

### A. Les missions de l'association

L'Association "Vers l'autonomie" est une association locale fondée en 1985 par un groupe de parents de jeunes handicapés mentaux en réaction à l'insuffisance de places de foyers d'hébergement.

L'association a été déclarée à la préfecture le 22 juillet 1985.

L'article 2 des statuts de l'association assigne les missions suivantes :

*« Créer, gérer des lieux de vie et de travail à l'intention des personnes handicapées mentales adultes, dans une volonté d'intégration sociale maximum, pour leur permettre la plus grande autonomie possible ».*

### B. L'histoire de l'association

#### **1992 : ouverture du Foyer d'Hébergement.**

L'association a créé en 1992 à Chartres un foyer d'hébergement dénommé " la Résidence les Poteries".

Cet établissement d'une capacité de 17 appartements accueille des adultes déficients intellectuels des deux sexes, tous en situation de travail en milieu protégé ou ordinaire.

#### **2005 : création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.**

En outre, l'association "Vers l'autonomie" a créé un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale agréé pour une capacité de 45 places.

#### **2007 : ouverture d'un Etablissement et service d'aide par le travail.**

Elle a, depuis, créé un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) à Barjouville d'une capacité de 24 places.

Initialement créé à Barjouville, il est à ce jour implanté au cœur de la Zone Industrielle de Gellainville.

#### **2017 : lancement du dispositif Emploi Accompagné 28**

En partenariat avec les PEP 28, l'association VERS L'AUTONOMIE porte le Dispositif Emploi Accompagné 28 sur l'ensemble du département.

L'objectif de ce service est de permettre aux travailleurs handicapés d'accéder et/ou de se maintenir dans l'emploi en milieu ordinaire de travail grâce à un accompagnement médico-social sur une longue durée en fonction des besoins ponctuels.

### **2019 : ouverture du Centre Ressources pour la prise en charge de jeunes adultes handicapés sortants d'IME (SAVA)**

En réponse à la problématique des jeunes maintenus en IME en amendement CRETON faute de pouvoir accéder à un ESAT, le Centre Ressources appelé SAVA (Service d'Accompagnement à la Vie Adulte) permettra d'accompagner ces jeunes le temps d'intégrer un ESAT en proposant des actions axées sur l'autonomisation et la professionnalisation.

Basé sur des inclusions régulières en ESAT, ce dispositif favorisera le passage à la vie adulte des jeunes en travaillant sur les savoirs faire, savoirs être et savoir vivre aussi bien dans le monde professionnel que dans la cité.

### **Octobre 2019 : déménagement de l'ESAT et du SAVA sur LUCE :**

Face à la montée en charge des activités commerciales, le site de Gellainville était devenu trop exigu. Après une année de recherche, l'association a décidé le transfert sur un site industriel à LUCE. Les nouveaux locaux de plus de 2000 m<sup>2</sup> accueillent en toute sécurité les travailleurs et professionnels de l'ESAT ainsi que les jeunes du SAVA qui peuvent évoluer au quotidien au contact du monde du travail.

### **Août 2021 : Création de l'entreprise adaptée EIVA 28 (Entreprise Inclusive Vers l'Autonomie – Eure et Loir)**

Toujours dans le but de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, l'association a saisi l'opportunité de créer une entreprise adaptée. Employant majoritairement des salariés avec une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), EIVA 28 a pour ambition de former et d'accompagner ses salariés vers un emploi durable dans les entreprises locales. Démarrant son activité en janvier 2022 avec des prestations de nettoyage professionnel, EIVA 28 sera partenaire de la fondation TEXIER GALLAS dans la gestion de sa future blanchisserie centrale.

## **C. Le Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration est composé de 15 membres.

Sur l'année 2022, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois : 7 mars, 25 avril, 20 octobre et le 24 novembre + 1 conseil d'administration extraordinaire le 12 mai pour travailler sur une nouvelle offre de service du FH et du SAVS pour répondre à l'évolution des besoins et des nouveaux publics. L'assemblée Générale s'est tenue le 23 juin dans les locaux spacieux de l'ESAT.

Membres du bureau		Membres du conseil
M. VERRIER	Président	Mme COUTEAU
Mme BRIERE	Vice-Présidente	Mme FLANDRINA
Mme BERTHOUX	Vice-Présidente	Mme GROSSET
M. PANTHOU	Trésorier	M. LOUIS
Mlle MORIN	Trésorière adjointe	Mme E. PANTHOU
Mme DESEYNE	Secrétaire	Mme REGUIN
Mme MARECHAL	Secrétaire Adjointe	Mme PASSAVY
Mme STAHL	Secrétaire Adjointe	

## D. Le bilan social 2022

### 1. Les effectifs

Au 31/12/2022, l'effectif de l'association Vers l'Autonomie était de **23,09 ETP** :

- 23 personnes en CDI soit 21,09 ETP
- 2 personnes en contrat d'apprentissage soit 2 ETP

#### Les Mouvements : 3 arrivées + 2 départs

Arrivée d'Alison REBRE – Contrat d'apprentissage Educatrice spécialisée sur le FH  
 Arrivée de Sandy MOREAU – Aide-soignante sur le FH  
 Arrivée de Morgane METTE – Surveillante de nuit sur le FH  
 Départ d'Isabelle FILLON – Surveillante de nuit sur le FH  
 Départ de Marion CALU – Educatrice Spécialisée sur le FH

#### La répartition des effectifs :

POSTES EN ETP	FH	SAVS	ESAT	Emploi Accompagné	SAVA
Direction	0.47	0.13	0.40		
Chef de service éducatif	0.875	0.125	1		
Psychologue	0.19	0.100			
Secrétariat	0.65	0.100	0.25		
Comptable	0.63	0.070	0.30		
Surveillante de nuit	2.00				

Agents techniques	0.70				
Moniteur éducateur		1.69			0.8
Aide-soignante	1.00				
Accompagnant Educatif Social	1.00				
CESF	1.00	2.000			
Educateur Spécialisé				1.00	
Moniteur d'Atelier Principal			1.00		
Moniteur d'Atelier			4.00		
Apprenti Educateur ES	1.00				
Apprenti Moniteur éducateur			1.00		
Poste vacant	0.3				
<b>TOTAL</b>	<b>9.82</b>	<b>4.22</b>	<b>7.95</b>	<b>1</b>	<b>0.8</b>

## 2. La sécurité

Sur 2021, il n'y a pas eu de jours d'arrêt suite à des accidents de travail. Nous déplorons 2 accidents de travail chez les travailleurs de l'ESAT (accidents bénins).

## 3. L'organisation du temps de travail et l'absentéisme

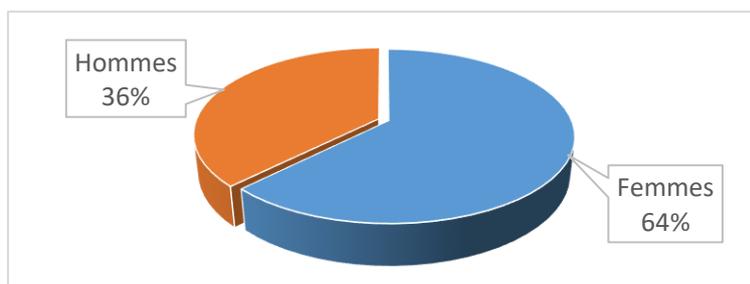
Le personnel à temps partiel représente 16 % des effectifs (4 temps partiels sur 25 contrats).

Le nombre d'absence des salariés hors congé payés (maternité, accident, trajet, maladie, enfants malades) s'élèvent à **947 jours** (contre 691 en 2021).

L'absentéisme au seul motif de la maladie représente 592 jours (contre 286 en 2021). A cela s'ajoute 355 jours en lien avec des congés maternité.

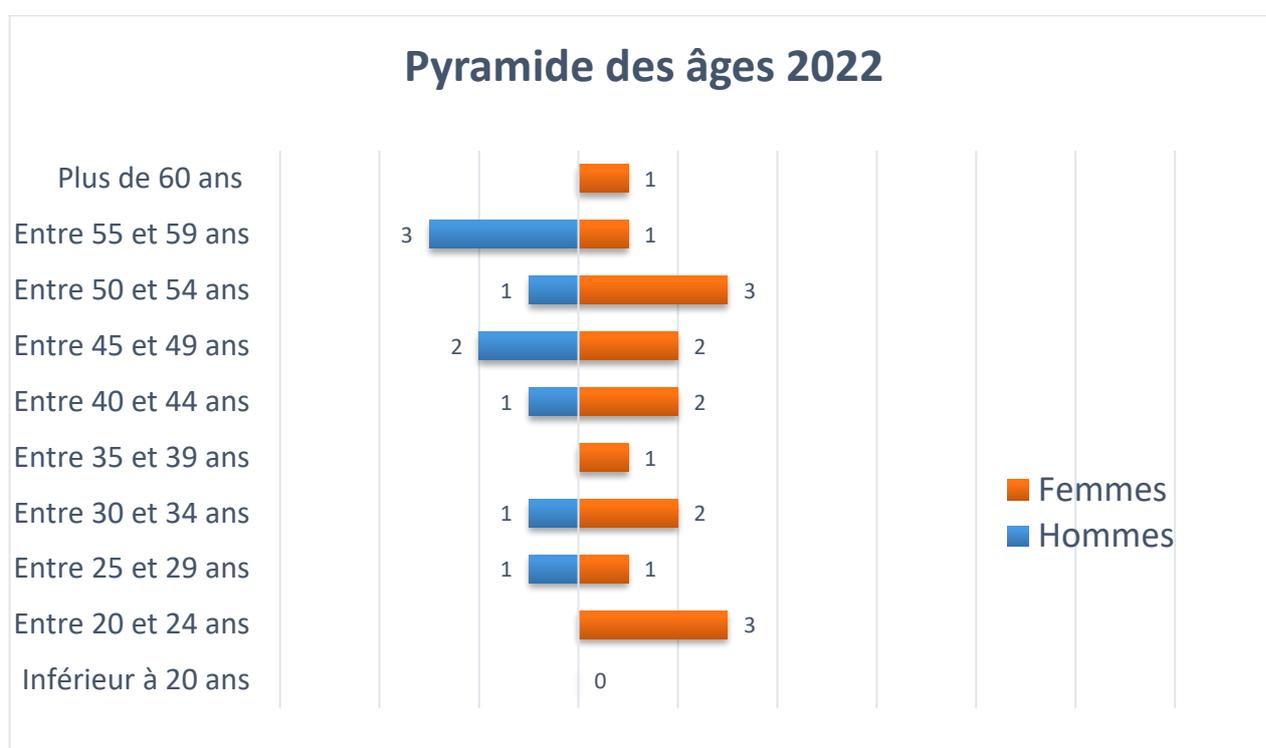
## 4. La répartition des effectifs par sexe au 31/12/22

Les femmes représentent 64 % de l'effectif des Etablissements contre 36 % d'hommes (contre 67% et 33% en 2022).



## 5. La répartition des effectifs par âge au 31/12/22

L'âge moyen est de **43 ans** ; celui des femmes est de 40,5 ans et celui des hommes est de 46,2 ans.



## 6. Le recours et la durée des CDD en 2022

Recours des CDD sur le Foyer d'hébergement, le SAVS et l'ESAT : **43** contrats (contre 47 en 2021)

- 40 CDD pour les remplacements des surveillantes de nuit
- 1 CDD pour le remplacement d'un professionnel en formation sur le SAVS
- 1 CDD pour le remplacement d'agent technique.
- 1 CDD pour le remplacement de moniteur d'atelier sur l'ESAT en congé maternité

On constate toujours la nécessité d'avoir recours à de nombreux CDD pour les remplacements de nuit. En effet, mathématiquement, les 2 ETP accordés pour le poste surveillant de nuit sont insuffisants pour couvrir les 365 jours d'ouverture de la résidence et les congés payés des salariés.

## 7. La représentation du personnel : le CSE comité social et économique

Mme ENGELHARD Catherine, déléguée titulaire et Mr DANIEL Olivier, délégué suppléant ont été élus le 18 avril 2019 au CSE.

9 réunions présidées par Monsieur VERRIER, Président de l'Association ont été réalisées sur 2021.

L'Association verse 1.45 % (1.25% pour les œuvres sociales et 0.20% pour le fonctionnement du CE) de sa masse salariale pour financer le comité d'établissement.

## 8. Les formations 2022

Intitulé de la formation	Organisme	Nombre de personnes formées
Perfectionnement FALC	COCCINELLE BLEUE	8
Chargé d'Insertion Professionnelle	AFPA	1
EPRD/ERRP	NEXEM	2
Conduite addictives en ESAT	CICAT	9
Logiciel EBP Gestion Commercial	BROCELIANDE	3
Extincteur Evacuation	FORMASECURITE	9
Mener des Entretiens Motivationnels	SINELIANCE	8
Se Sensibiliser a l'entretien Motivationnel	SINELIANCE	3
Rôle et Missions des Membres Elus CVS	ARPS	2
Rôle et Missions des Membres Elus CVS	ARPS	3 travailleurs ESAT

Ce qui représente :

- 531 heures de formation pour les salariés (contre 322 h en 2021) + 1148 h pour la formation CIP
- 42 heures de formation pour les travailleurs handicapés (contre 152 h en 2021)

## 9. Accueil de stagiaires en 2022

Nom-Prénom	Formation	Etablissement ou service	Temps
Adeline DALLE	Conseillère Economie Sociale et Familiale	Foyer d'hébergement	245 h
Perrine VOISIN	Educatrice spécialisée	Foyer d'hébergement	280 h
Alison REBRE	Stage PMSMP Educatrice spécialisée	Foyer d'hébergement	105 h
Olivier PLANQUART stagiaire CAFDES	Certificat d'Aptitude Aux Fonctions de Directeurs	Equipe de direction	252 h

## 10. Partenariats et participation extérieures

- Poursuite du développement de l'emploi accompagné en cogestion avec les PEP28 et de la transformation en plateforme
- Participation aux actions des étudiantes en formation de Conseillère en économie Sociale et Familiale (actions au lycée Jehan de Beauce avec un travail autour de la connaissance des droits des travailleurs handicapés)
- Participation au groupe de travaux du GLASS 28 (Groupe de liaison des associations sanitaires et sociales réunissant les associations au niveau de chacun des départements, des Commissions régionales sectorielles ainsi que des instances de l'UNIOPSS)
- Participation à la commission Personnes Handicapées de l'URIOPSS
- Partenariat avec le DAME de Champhol avec une présentation du secteur adulte aux jeunes du DAME et à leurs parents.
- Participation aux réunions PLITH (Plan Locale d'Insertion des Travailleurs Handicapés) et au PRITH
- Participation au groupe de travail sur la mobilité ESAT / EA / Milieu Ordinaire du PRITH
- Participation au groupe de travail régional ESAT du CREAI
- Partenariats avec l'association AGIR abcd qui intervient dans différents domaines auprès de nos bénéficiaires
- Convention avec la commune libre de Saint Brice dans le cadre de l'ESAT
- Convention avec l'Ordre de Malte avec l'ESAT pour sensibiliser 2 personnes autistes au travail (1/2 journée par semaine)

- Participation des travailleurs de l'ESAT à la journée DUODAY
- Participation aux réunions entre directeurs d'ESAT organisées par la MDA et l'ARS
- Signature avec l'ATRD d'une convention de mise à disposition d'un bureau à la résidence des Poteries pour une intervention mensuelle auprès de leurs majeurs protégés du secteur chartrain

# Partie 1 : le Foyer d'Hébergement

## La Résidence « Les Poteries »

### A. Présentation sommaire du FH



#### 1. Autorisation & capacité

Le foyer d'hébergement « *La Résidence Les Poteries* » a été autorisé par arrêté départemental du 4 janvier 1990 pour une capacité de 17 logements (15 T1 ; 2 T2) et 1 studio de stage.

Le foyer d'hébergement peut accueillir jusqu'à 20 usagers, soit :

15 personnes célibataires ;

2 couples (4 personnes) ;

1 stagiaire.

#### 2. Missions du foyer d'hébergement

##### **Les missions traditionnelles d'un FH**

Le foyer a vocation à héberger des adultes déficients intellectuels exerçant une activité professionnelle en milieu protégé ou ordinaire.

L'objectif du FH est d'accompagner les résidents ayant besoin d'un soutien éducatif, social et psychologique dans des conditions de vie collective et personnelle afin de leur garantir une stabilité individuelle, l'accès au travail et une intégration à la vie sociale.

L'équipe éducative réalise un accompagnement quotidien dans le cadre du projet individualisé de chaque résident, en répondant, dans la mesure du possible, à leurs attentes et à leurs besoins.

## Les principaux accompagnements développés avec les résidents sont les suivants :

**L'hébergement** : visant confort, sécurité, responsabilisation, socialisation et intégration des résidents dans la cité ; les achats personnels ;

**L'hygiène alimentaire** : accompagnement alimentaire adapté aux besoins et souhaits des usagers pour une meilleure santé ;

**L'hygiène corporelle** : pour une meilleure image de soi ;

**L'accès aux soins** : pour assurer un suivi médical et les soins nécessaires aux usagers ; la gestion des documents administratifs ;

**L'entretien du linge, le ménage et l'entretien des locaux** ;

**Les loisirs.**

## La Spécificité du FH les Poteries

La spécificité du FH Les Poteries est d'aider les résidents à accéder à une plus grande autonomie par l'accès à leur propre appartement individuel dans le milieu ordinaire, en fonction de leurs capacités et des difficultés de chacun.

### 3. Locaux

Le foyer d'hébergement est situé 2 rue du commandant Chesne à Chartres. Le FH est situé à proximité des commerces et des bus. Ils comportent deux bâtiments répartis de la façon suivante :

#### Bâtiment A

Au 1<sup>er</sup> étage : 7 T1 BIS d'environ 33 m<sup>2</sup> + 1 studio de stage d'environ 18 m<sup>2</sup>

Au rez-de-chaussée : 1 cuisine collective, 1 salle de multi activité, 6 bureaux, 1 buanderie.

#### Bâtiment B

Au 1<sup>er</sup> étage : 4 T1 BIS + 1 T2

Au rez-de-chaussée : 4 T1 BIS + 1 T2

## B. Données retraçant l'activité 2022

Au 31 décembre 2022, le FH accueillait 18 résidents. A noter qu'1 résidente a quitté la résidence en fin d'année mais comme elle n'a toujours pas été admise dans le SAVS de son choix, nous continuons son accompagnement pour éviter la rupture de parcours et que la sortie se passe dans les meilleures conditions c'est pourquoi elle est incluse dans nos données en tant que résidente.

Compte tenu des mouvements d'entrée et de sortie, 18 personnes ont été accueillies au cours de l'année 2022 (les stagiaires ne sont pas comptabilisés ici).

3 admissions et 2 sorties ont été prononcées.

### 1. Activité

	Activité 2013	Activité 2014	Activité 2015	Activité 2016	Activité 2017	Activité 2018	Activité 2019	Activité 2020	Activité 2021	Activité 2022
Capacité autorisée	19 résidents + 1 stagiaire	19 résidents + 1 stagiaire	19 résidents + 1 stagiaire	19 résidents + 1 stagiaire	19 résidents + 1 stagiaire	19 résidents + 1 stagiaire	17 logements + 1 stagiaire	17 logements + 1 stagiaire	17 logements + 1 stagiaire	17 logements + 1 stagiaire
Nombre de résidents au 31 décembre	17 résidents	18 résidents	17 résidents (dont 2 couples)	16 résidents (dont 1 couple)	16 résidents (pas de couple)	16 résidents 1 adm en cours (pas de couple)	17 résidents (pas de couple)	15 résidents (pas de couple)	17 résidents (pas de couple)	16 résidents + 1 (pas de couple)
Nombre d'ouverture	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours
Nombre de journées théoriques	6 205 jours	6 205 jours	6205jours	6205jours	6205 jours	6205 jours	6205 jours	6205 jours	6205 jours	6205 jours
Nombre de journées réalisées	5 926 jours	6 285 jours	6417 jours	6360 jours	6010 jours	6111 jours	6173 jours	5999 jours	6143 jours	6119 jours
Taux d'occupation	96%	101%	<u>103%</u>	<u>102%</u>	<u>97%</u>	<u>98%</u>	<u>99%</u>	<u>97%</u>	<u>99%</u>	<u>99%</u>

**Sur 2022, le taux d'occupation est de 99 %.**

Compte tenu du travail réalisé à la résidence des Poteries qui est de préparer les personnes en situation de handicap à l'autonomie pour partir du FH et accéder à un logement autonome, nous avons permis à 2 personne en 2022 de réaliser son projet de sortie vers un appartement autonome.

**Il est évident que pour nous ne pouvons prononcer dès le lendemain une admission :**

- **Travaux, remise en état du logement vide**
- **Les personnes ne peuvent emménager immédiatement**

Il faut également souligner qu'il n'y a plus de couples à la résidence. Les T2 sont loués à des personnes seules au loyer d'un T1.

Ces paramètres permettent d'expliquer que le taux d'occupation ne peut atteindre 100%.

## 2. Mouvements

Concernant les admissions, 2 personnes ont été admises sur le FH : 2 hommes.

La moyenne d'âge était **28.5 ans**.

<u>Date de naissance</u>	<u>Age</u>	<u>sexe</u>	<u>Date d'entrée</u>	<u>Lieu de travail</u>		<u>Ets antérieur</u>		<u>Protection juridique à son arrivée</u>	
								<u>type</u>	<u>nom</u>
02/07/1985	37	H	01/10/2022	ESAT	ANAI	FH	CHARTRES	Curatelle renforcée	ATEL
22/03/2002	20	H	01/11/2022	CFA MO	MAINVILLIERS	MECS	CHARTRES	Curatelle renforcée	ADSEA

Concernant les sorties, 3 personnes sont sorties du FH Les Poteries, 2 femmes et 1 homme.

Concernant la première personne, il s'agit d'une réorientation vers le secteur psychiatrique.

L'accès au monde du travail est devenu impossible pour cette personne et la nécessité d'un soin renforcé au niveau psychiatrique est devenue prioritaire.

Pour les deux autres, d'une réorientation vers un SAVS.

A noter qu'une des personnes est toujours en attente d'une admission SAVS depuis sa sortie du foyer (06/11/2022). Dans l'attente, l'équipe éducative du foyer continue d'assurer un suivi éducatif auprès d'elle. Concernant la deuxième personne, elle est partie vivre en couple et n'a pas souhaité bénéficier d'un service de suite par notre foyer d'hébergement.

Moyenne d'âge : **25 ans** - Moyenne de la durée de prise en charge : **2 ans**

Date de naissance	Age	Sexe	Date d'entrée	Date de sortie	Durée de prise en charge	Sortie	Suivi
14/04/1997	25	M	04/07/2020	30/09/2022	2	Secteur psychiatrique	CMP Chartres
16/03/1994	28	F	16/10/2018	06/11/2022	4	SAVS	En attente
06/03/2000	22	F	08/01/2022	30/09/2022	1	SAVS	En attente

### 3. Liste d'attente

Au 31/12/2022, 15 personnes sur Viatrajectoire disposaient d'une notification FH les Poteries et sollicitaient notre structure pour une demande de stage et/ou d'admission. Ce chiffre tend à augmenter d'année en année du fait des besoins croissants notamment des personnes vulnérables accompagnées par les organismes de tutelle.

Commentaires : A noter la problématique d'accès à l'emploi qui freine considérablement l'alimentation de notre liste d'attente. Sur les 15 personnes inscrites sur Viatrajectoire, seulement 6 sont en situation d'emploi. Rappelons ici que l'admission FH n'est possible que pour les personnes en situation d'emploi.

### 4. Stages

En 2022, la réalisation des stages à la Résidence les Poteries a été faiblement perturbée par le contexte de crise COVID.

Nous avons accueilli 15 stagiaires sur cette période.

Les stages avaient 3 buts différents :

- Auprès des jeunes de DAME pour les éclairer sur les **choix possibles en sortie DAME**
- Auprès des jeunes en stage ESAT pour les héberger : leur **permettre l'accès au travail**
- Auprès des personnes handicapées hébergées en famille : **rôle de répit** et de soutien aux aidants + rôle d'amener les personnes à **accéder à un logement**

C'est pourquoi, nous accordons une attention particulière à proposer le plus possible de stages.

#### STAGES à la résidence des Poteries

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre de stages réalisés</b>	9	19	10	13	15	15	16	14	8	12	15
<b>Soit en nombre de jours</b>	180 jours	384 jours	230 jours	301 jours	293 jours	247 jours	286 jours	238 jours	156 jours	218 jours	241 jours

**15 stages** ont été réalisés en 2022 sur le FH, représentant 241 jours. A noter l'annulation de 5 stages (1 réorientation et 4 ruptures de parcours). Il s'agit principalement de jeunes en situation de rupture de parcours sur des DAME.

Les stages sont généralement annulés sans prévenance et il est impossible de proposer le studio de stage à un autre partenaire au dernier moment ; les temps d'instruction des dossiers d'aide sociale (prise en charge financière du stage) sont de 3 mois minimum.

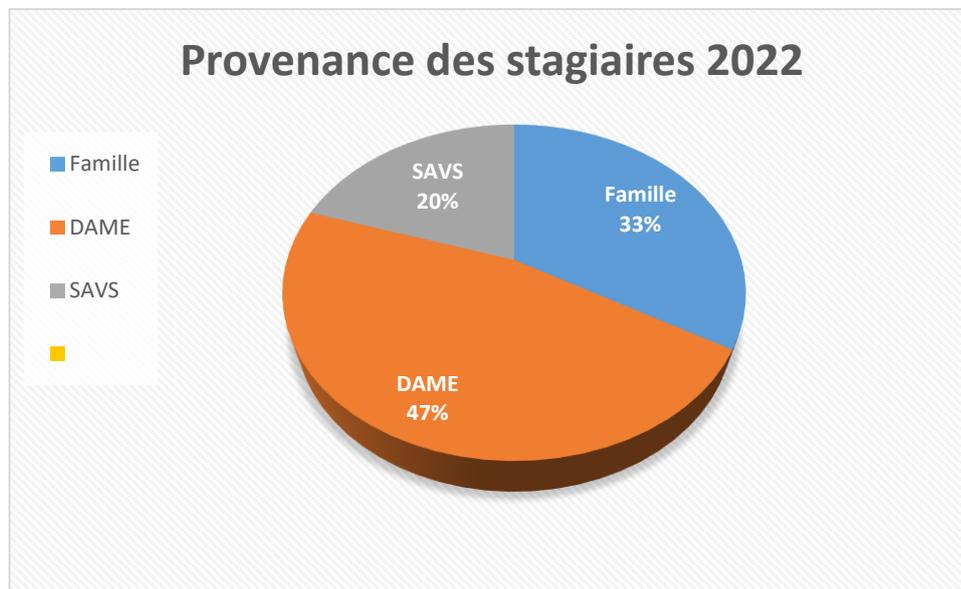
L'âge moyen des stagiaires s'élevait à **28.5 ans en 2022** (contre 22.7 ans en 2021), pour une tranche d'âge de **18 à 57 ans**. Cette augmentation s'explique par l'accueil de 3 stagiaires (57 ans, 53 ans et 46 ans) en difficulté au domicile familial du fait du vieillissement (et/ou hospitalisation) de leur parent (situation d'épuisement des aidants familiaux).

**33 %** des stagiaires venaient sur demande de leur famille contre 8% en 2021.

Commentaires : nous constatons une augmentation du nombre de personnes arrivant d'un SAVS. Du fait de leur vulnérabilité, la gestion d'un appartement autonome est devenue trop complexe voire dangereuse. Les personnes (et leur entourage) souhaitent sécuriser leur projet et repasser par un foyer d'hébergement afin de développer leur compétences d'autonomie résidentielle.

La proportion de stagiaire issue de DAME reste identique depuis plusieurs années (**47%**).

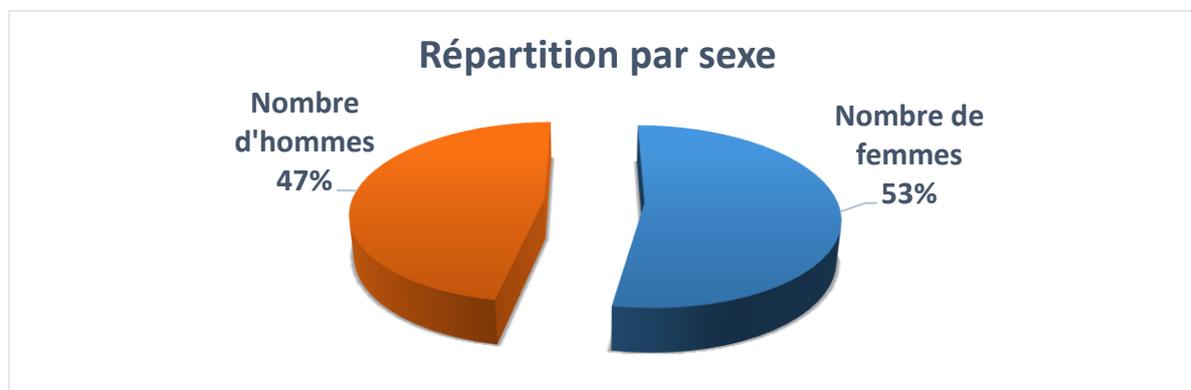
Cette diversification de la provenance des stagiaires met en avant d'une part l'ouverture de la résidence des Poteries sur ses multiples partenaires potentiels et d'autre part les besoins des usagers tout au long de leur parcours.



## C. Profil des résidents accueillis

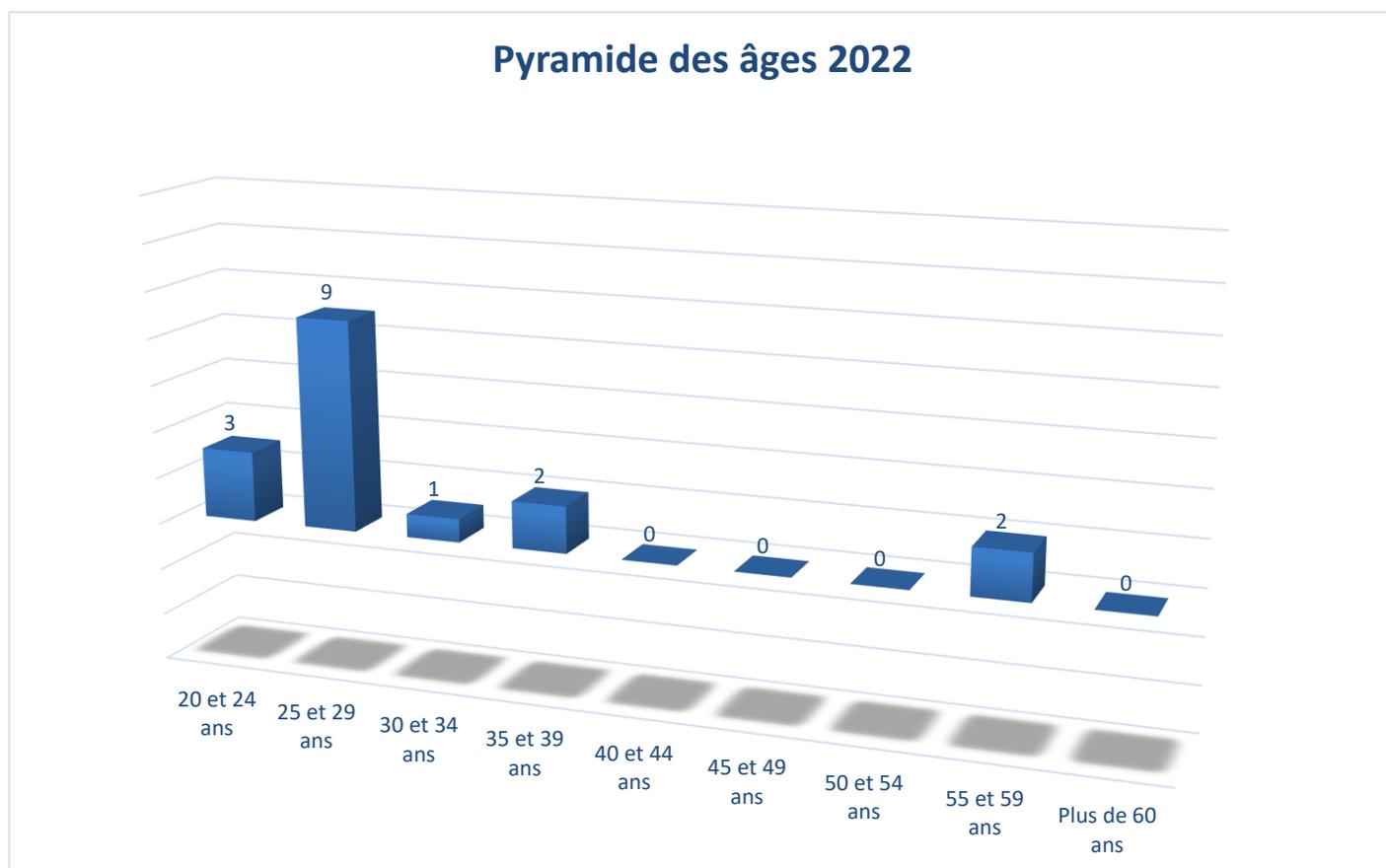
### ➤ Une population majoritairement masculine

Sur 17 résidents au 31/12/2022, le FH accueillait 9 femmes contre 8 hommes.

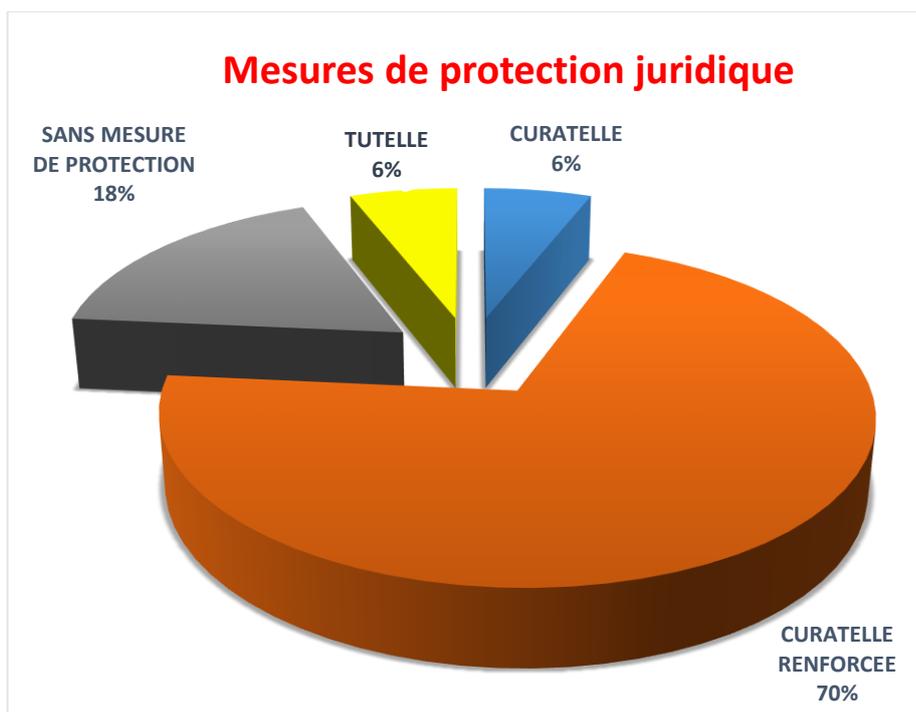


### ➤ Une population majoritairement jeune

La moyenne d'âge reste stable : **31 ans** (contre 29.6 ans en 2021)



- **82 % des résidents avaient une protection juridique** (contre 60% en 2020 et 77% en 2021)

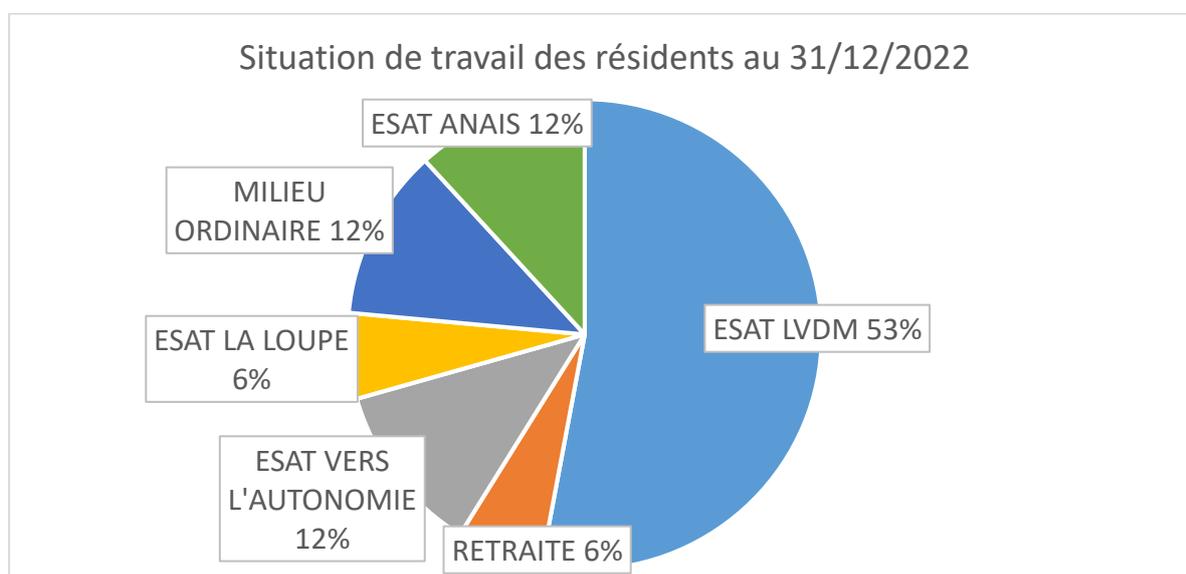


- **Une majorité de travailleurs d'ESAT**

L'activité professionnelle des résidents se décomposent de la façon suivante :

- 14 travailleurs d'ESAT
- 2 salariés en milieu ordinaire de travail
- 1 Retraité

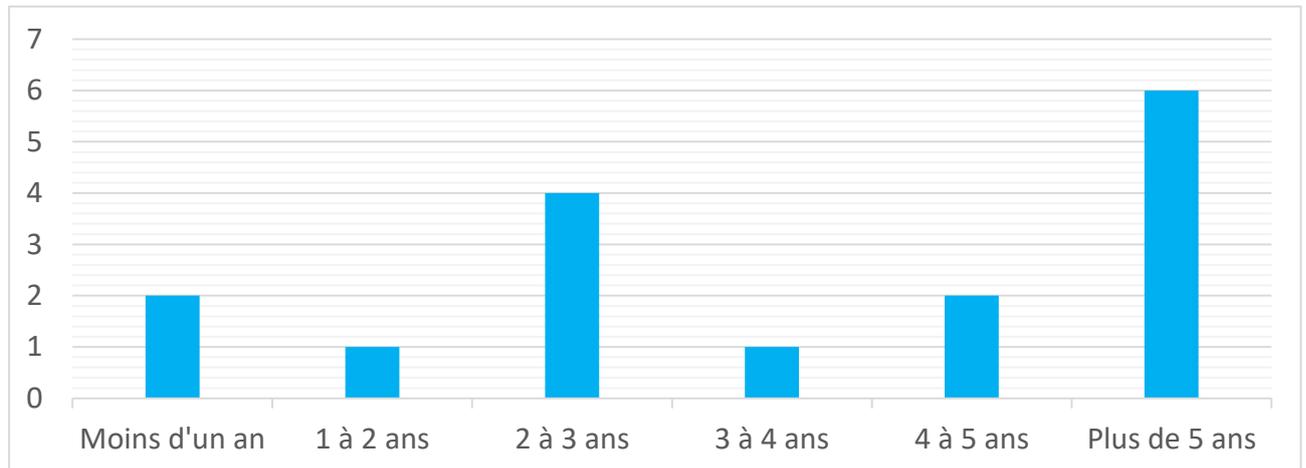
Les personnes exerçant une activité à temps partiel représentent 30% des résidents. Cette donnée est à l'initiative des réflexions en cours sur l'évolution de la résidence afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins du public accueilli.



➤ Au 31/12/2022, la moyenne de la durée de prise en charge est de 4,56 ans sur le FH.

Le graphique ci-dessous représente la durée du séjour pour les personnes présentes au 31/12/21 à la résidence des Poteries.

Du fait du travail des Poteries pour l'accès au logement autonome des résidents, les durées de prise en charge sont plutôt courtes sur le FH.



#### D. Le conseil de la vie sociale

Au 31/12/22, le Conseil de la Vie Sociale est composé comme suit :

Mr DUBOIS – Président et représentant des usagers du FH

Mme PRIER CHERON - Représentante des familles

Mme DESEYNE - Représentante du conseil d'administration

Mme SERIVES - Représentante du personnel FH

Mme OMONT BRINON – Représentante des organismes mandataires

Mr DANIEL – Représentant des délégués du personnel

+ L'ensemble des résidents qui souhaitent y participer en tant qu'invité

2 réunions ont eu lieu sur l'année 2022 : 29 mars 2022, 28 juin 2022 et 8 novembre 2022.

Avant chaque CVS, une réunion préparatoire avec tous les résidents a lieu pour échanger et préparer l'ordre du jour qui est ensuite transmis à la direction.

Afin de faciliter l'expression des résidents, deux commissions ont été créées en 2022 :

- Une commission restauration (3 réunions sur 2022)
- Une commission animation (3 réunions sur 2022)

Les résidents sont aidés dans cette démarche par un encadrant du foyer. Le but est de réaffirmer leur place d'acteur au sein de la résidence et de les associer au projet à venir (programme d'activité, choix des menus, organisation d'évènement festifs, travaux d'aménagement...)

## E. Les Sorties et Ateliers 2022

Le début d'année 2022 a encore été marqué par un contexte de crise et de la circulation du virus Covid, les équipes de professionnels de la résidence ont dû adapter les activités proposées et faire preuve d'imagination devant la difficulté de proposer aux résidents des sorties extérieures (sportives, culturels, ...).

Une reprise progressive a pu se réaliser sur le deuxième trimestre avec la programmation de sorties et activités ponctuelles proposées aux Résidents du Foyer par l'équipe éducative, aussi bien le weekend end que sur les soirées en semaine.

Afin de favoriser l'implication et l'autodétermination des personnes accueillies, des commissions représentatives ont été créées (commission activité et commission restauration).

**Les résidents sont amenés à décider par eux même du choix d'activités/sorties collectives.** L'esprit du tout inclusif reste un objectif mais nécessite un séquençage des actions d'accompagnement. Au niveau individuel, les résidents ont souvent besoin d'un tiers pour s'insérer dans la société (loisirs, culture...); l'équipe éducative du FH assure ce rôle avec pour objectifs que les résidents puissent reproduire cette démarche, seuls ou avec un SAVS.

A noter l'inscription et la participation active de notre association au **programme DIPS (Dispositif d'Inclusion sociale Par le Sport) porté par UFOLEP 28**. Les principaux objectifs de ce dispositif sont de favoriser l'inclusion sociale par le sport et permettre aux publics bénéficiaires une redynamisation corporelle, de se reconstruire personnellement et de s'épanouir par la pratique sportive. Un programme comprenant 300 disciplines sportives favorise la participation des résidents. L'activité a lieu tous les vendredis après-midi.

Un référent sportif a été désigné sur chaque équipe (FH et SAVS). Afin de favoriser la mixité et assurer un minimum de participants, un partenariat a été travaillé avec les autres ESMS du secteur (FH, SAVS, SAMSAH..).

Le bilan de ce programme sera réalisé en septembre 2023 mais nous constatons déjà des effets bénéfiques ; après seulement 9 ateliers, nous avons déjà accompagné deux participants sur des dispositifs de droit commun (2 inscriptions dans des clubs de badminton)

Concernant les activités thématiques proposées sur la résidence voici une rapide présentation :

### Soirées à thème :

- Repas festifs (barbecue, halloween, Noël, repas à thème...
- Journée porte ouverte « 30 ans de la Résidence »
- Karaoké,
- Détente bien-être,
- Jeux de société,

- Tournoi de pétanque + de babyfoot, tir à l'arc
- déco florale,
- cinéma

### Activités :

- |                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| - initiation tir à l'arc    | - pâtisserie           |
| - socio-esthétique,         | - Art floral           |
| - cuisine,                  | - jardinage,           |
| - piscine,                  | - activités manuelles, |
| - marche pédestre,          | - randonnée VTT        |
| - Programme sportif du DIPS | - Guitare              |

Devant la vulnérabilité de notre public sur les réseaux sociaux, 2 ateliers « **prévenir les risques sur les réseaux sociaux** » ont été proposés avec la référente prévention de la police Nationale : 23 personnes ont été sensibilisées (FH, SAVS, ESAT).

### Sorties :

- |                                      |                                 |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| - accrobranche,                      | - Bateau électrique de Bonneval |
| - escrime,                           | - Bubble foot                   |
| - bowling,                           | - cinéma,                       |
| - Paint-ball,                        | - pédalo et guinguette,         |
| - vélo rail,                         | - labyrinthe de Beaugency       |
| - concerts « estivales de Chartres » | - randonnée « géocaching »,     |
| - Parc zoologique de la Tanière,     | - Karting                       |

## F. Les actions de soutien par la psychologue en 2022

Les champs d'action du psychologue au sein des services de l'association « *Vers l'Autonomie* » pour l'année 2022 concernent :

- Les usagers des différents services de l'association (Foyer d'Hébergement, SAVS, ESAT),
- Les partenaires (structures fréquentées antérieurement, structures de soin psychique, praticiens libéraux, mandataires, ESAT...),
- Les familles lorsqu'elles le souhaitent ou en éprouvent le besoin,
- Les équipes éducatives dans le cadre d'une complémentarité de l'accompagnement des usagers

Les évolutions mises en avant dans le rapport d'activité précédant (2021) sont toujours d'actualité et confirment une **transformation dans l'accompagnement proposé par la psychologue**.

Les points concernés sont :

- Le lien avec les partenaires (rencontres, mails, échanges téléphoniques)
- Le travail d'écrit
- Le travail de groupe
- La dynamique institutionnelle avec la participation à des réunions, des réunions thématiques et/ou des événements institutionnels
- La formation professionnelle
- L'accueil des stagiaires, travaillé avec l'étude des documents mais aussi la mise en relation systématique avec les établissements ou structures d'accueil sur un versant uniquement psychologique.

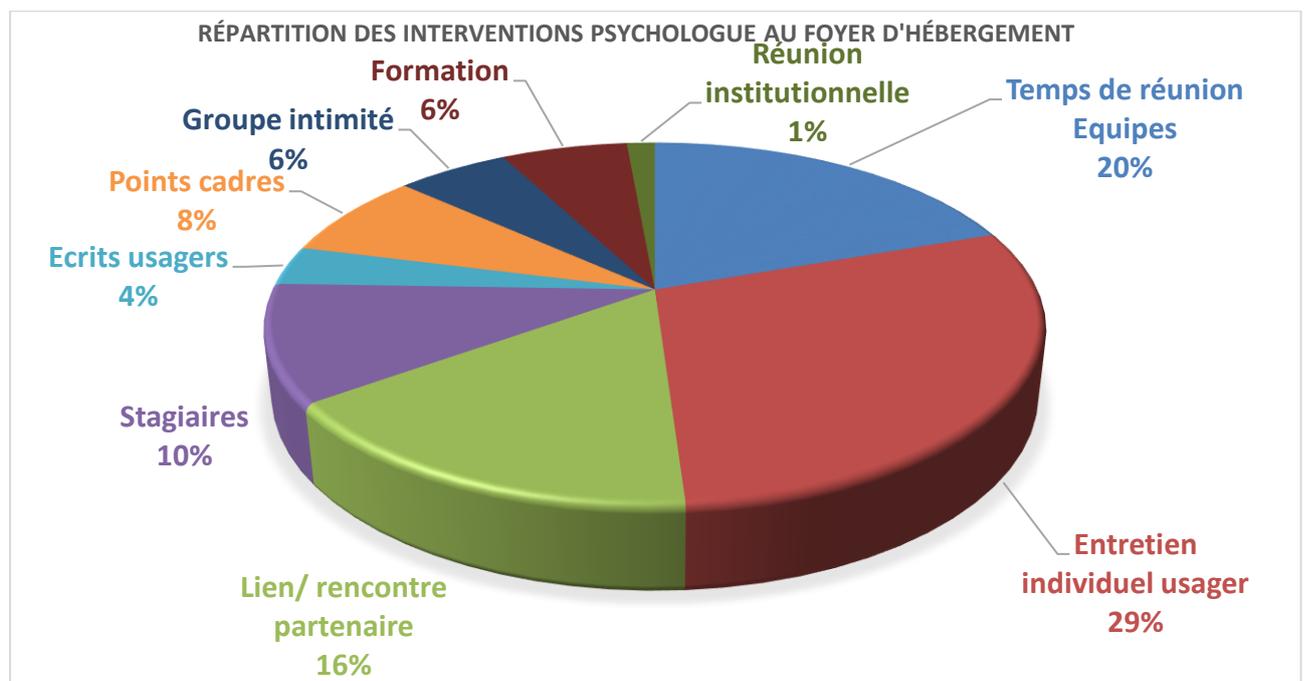
Ces transformations d'accompagnement proposés par la psychologue renvoient à des profils psychologiques de plus en plus complexes, les troubles psychiques de plus en plus présents, les pathologies ne renvoyant plus uniquement à la psychiatrie mais également aux troubles neuro-développementaux (TND), du spectre autistique (TSA), trouble du déficit de l'attention (TDA) etc.... Le vieillissement vient par ailleurs s'ajouter et se superposer aux pathologies et troubles présents. La déficience intellectuelle n'est plus spécifique mais est désormais associée à d'autres troubles.

De ce fait, les accompagnements et le soutien psychologique requièrent une mobilisation de plus en plus conséquente en terme de temps ; aussi bien directement (ex : accompagnements extérieurs avec présence) qu'indirectement (travail d'articulation avec les partenaires, connaissances à minima, formation).

Nous nous situons dans une articulation désormais nécessaire et indispensable avec les partenaires de soin (CMP, EMA, DAC28, Eri-TND, MDPA, Fraps...) mais aussi avec les partenaires éducatifs (DAME, autre structure d'accueil...).

Le poste de psychologue est financé à hauteur d'un **0.19 ETP**.

Les interventions se répartissent comme il suit :



La plus grande partie de l'intervention du psychologue reste dédiée aux **entretiens individuels** (30% soit 42) et aux réunions d'équipe (20% soit 28). Le besoin d'étayage psychologique demeure important en interne et tend à se modifier au regard :

- des problématiques psychiques en lien avec certaines pathologies ou troubles (pour lesquels nous n'avons pas accès au diagnostic lorsque celui-ci est posé compte tenu du fait que l'établissement est non médicalisé et dont le partage est laissé au bon vouloir de l'utilisateur et/ou de son environnement).
- des problématiques sociales (parcours ASE, milieu carencé).

Les orientations de soin vers l'extérieur par le biais de consultations auprès des professionnels libéraux ou des services spécialisés connaissent des freins tels que :

- La dimension financière. En effet, les consultations effectuées auprès des médecins psychiatres libéraux présentent généralement des dépassements d'honoraires et nécessitent un paiement à chaque séance.

Le coût des consultations ainsi que les démarches d'anticipation à effectuer auprès des mandataires pour le paiement entravent la démarche de soin psychique.

Le coût moyen d'une consultation chez un psychologue est de 55€ et de 80€ pour un médecin psychiatre libéral. La prise en charge mutuelle n'est pas totale et il subsiste un reste à charge.

- Le délai de prise en charge constitue, pour le secteur de droit commun avec l'accompagnement par le Centre Médico-Psychologique, une difficulté. La file active de cette structure peut en effet conduire à un début de prise en charge espacé depuis la prise de contact et la demande de rendez-vous. Cet espace favorise le changement de positionnement face au soin psychique dans la mesure où bien souvent, lorsqu'une amélioration est ressentie, le soin est directement remis en question, différé voir annulé
- L'assiduité aux rendez-vous. Elle peut être difficile malgré la mise en place de moyens de compensations éducatifs (rappels verbaux, alarmes, agendas).  
Le soutien psychologique proposé au sein foyer d'hébergement favorise le respect des rendez-vous grâce à présence physique du psychologue dans l'établissement (nul besoin de se déplacer après la journée de travail et le retour au foyer, le rappel immédiat facilite la présence au rendez-vous, les rendez-vous non honorés n'induisent pas de rupture dans la continuité du soutien psychologique).
- Des difficultés d'élaboration en lien avec la déficience intellectuelle, troubles psychiques voire pathologie psychiatrique le vieillissement. Ces éléments rendant complexe le travail thérapeutique sans lien avec le quotidien et la dimension éducative. Une articulation partenariale apparaît donc indispensable.

**Malgré ces freins, les accompagnements externalisés et le recours à des dispositifs spécialisés sont nécessaires dans l'articulation pour l'élaboration et le maintien de la prise en soin au regard de l'évolution des profils évoqués précédemment et de leur spécificité.**

Les **réunions pluridisciplinaires** et soutien psychologique individuel sont interdépendants dans la mesure où la présence du psychologue lors des réunions hebdomadaires permet non seulement un regard croisé de la situation de l'usager et de sa compréhension, mais permet également de constituer un moyen dans les axes de travail définis dans le cadre du projet d'accompagnement individuel (PIA) ; PIA ébauché lors des réunions de synthèse.

C'est en ce sens et en accord avec les résidents que la fréquence des rencontres avec la psychologue est en partie définie.

Ainsi le soutien psychologique proposé sur le service du foyer d'hébergement peut être ponctuel pour répondre à des difficultés rencontrées sur le moment, ou plus régulier.

Toute personne nouvellement arrivée au foyer d'hébergement rencontre systématiquement la psychologue afin d'établir un premier contact, se présenter réciproquement et faire connaissance à minima. Ceci dans l'idée de simplifier la démarche en cas de besoin ultérieur.

Toute personne résidant au foyer « *Les Poteries* » peut solliciter la psychologue lui-même ou par l'intermédiaire de l'équipe éducative.

L'équipe éducative peut également inviter chaque résident, selon les observations effectuées, à rencontrer la psychologue.

Les **échanges informels** sont également très présents mais non pris en compte dans le graphique. Cette forme de lien est indispensable dans l'accompagnement et le soutien psychologique, il constitue une complémentarité aux rencontres dites formelles.

Le temps d'intervention du psychologue concerne désormais aussi toutes personnes venant effectuer un **stage** de façon indirecte par le biais de recueil d'informations auprès des partenaires afin d'inscrire la personne dans une continuité d'accompagnement. En effet, des points de vigilance peuvent être de mise au regard de fragilité(s) psychologiques de plus en plus fréquentes et marquées ; voire de vulnérabilité(s). L'outil interne mis en place pour recueillir des éléments psychologiques et transmis simultanément avec le dossier de demande de stage, et n'est que rarement investi par les partenaires (ces derniers préférant la transmission informelle et orale). Par conséquent l'adaptation du psychologue et un temps supplémentaire sont nécessaires afin de recueillir des informations à minima pour l'accueil et la poursuite d'accompagnement de la personne dans son projet. Par ailleurs, les éléments transmis peuvent être incomplets ou même désuets en terme de temporalité.

Une intervention de **groupe** autour de la thématique de l'intimité et de la vie affective et sexuelle est proposée mensuellement à un groupe constitué par la psychologue au regard de différents paramètres (niveau de compréhension, PIA, attentes...).

Une fréquence plus conséquente serait nécessaire face aux différentes thématiques à aborder dans ce domaine mais aussi pour faire vivre ce droit au sein de l'établissement et à l'extérieur.

Les **écrits** occupent une place pouvant apparaître comme restreinte. Ces derniers sont comptabilisés en nombre et non en termes de temps nécessaire à la rédaction (regroupement des informations, rédaction). La réalisation d'écrits renvoie à une démarche chronophage d'autant que ces documents sont bien souvent à destination de partenaires du soin. Ils nécessitent d'être aussi complets que possible dans l'articulation des différents accompagnements proposés et la compréhension au plus juste de la situation et des besoins.

Face à l'instabilité institutionnelle de certains partenaires (ex : CMP), les écrits tout comme l'accompagnement en présentiel sont importants dans la mesure où ils viennent sécuriser le résident et fixer les éléments face à des changements répétés (ex : turn over de médecin psychiatres intérimaires au CMP) induisant une absence de repères et venant les fragiliser davantage.

Le **temps de formation** du psychologue est pris en considération sur le foyer d'hébergement mais les thématiques sont transversales aux différents services de l'association (Falc, entretien motivationnel, crise suicidaire...). **Au regard de l'évolution et la diversité des profils accompagnés, cette dimension de la formation se doit être poursuivie et soutenue** par l'établissement et l'association.

Conclusion par mots clés :

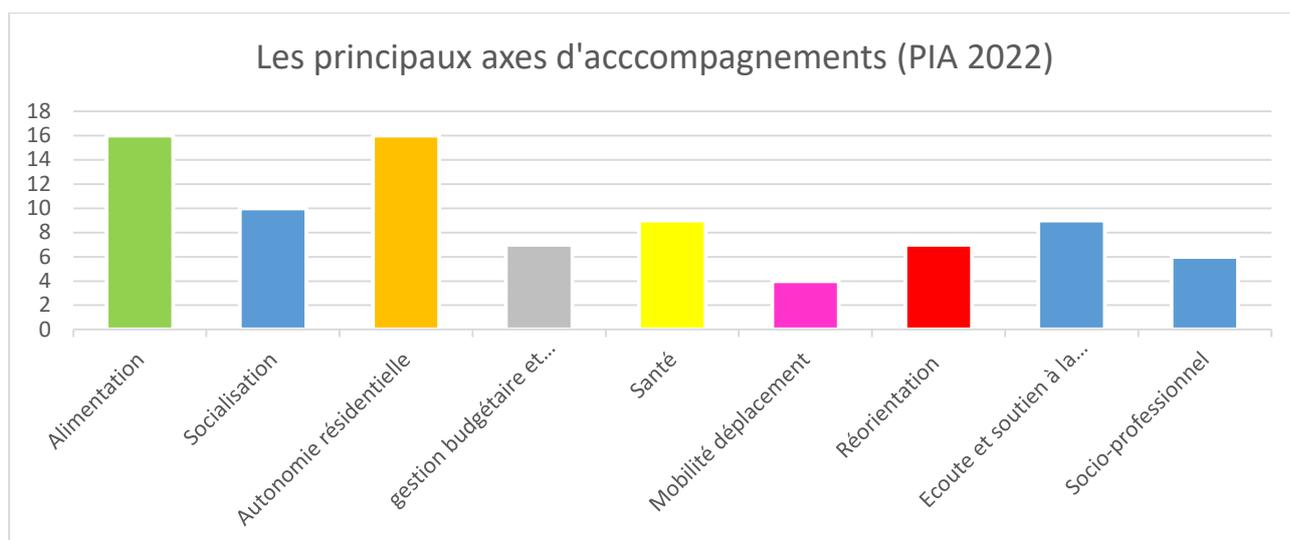
- **Modification des profils psychologiques (déficience intellectuelle, TSA, TND, TDA-H)**
- **Hétérogénéité des profils accueillis**
- **Troubles psychiques associés**
- **Transformation de l'accompagnement psychologique**
- **Nécessité d'articulation du travail partenarial**
- **Continuité d'accompagnement dans les soins**

## G. Les Accompagnements des Projets Individuels

L'équipe éducative intervient auprès des résidents en fonction des actions et fréquences définis avec lui lors de la construction de son projet individualisé d'accompagnement.

Sur 2022, les professionnels ont été formés à la gestion des « entretiens motivationnels » afin de favoriser le recueil des souhaits et l'autodétermination des personnes. Cette formation permettra d'instaurer une nouvelle dynamique dans l'accompagnement des personnes.

Le graphique ci-dessous indique les différents thèmes travaillés dans les Projet Individuel d'Accompagnement des résidents (nombre de projets par thématique) :



Commentaires : Sur 2022, les principaux axes d'accompagnements été ciblés sur la socialisation, l'écoute et soutien à la personne, la santé.

L'évolution des besoins d'accompagnements constatée sur 2022 fait écho avec les problèmes sociétaux (malbouffe, sédentarité, isolement social, difficulté financière, difficulté d'accès aux soins). Notre population est directement impactée par ces problématiques d'où ces chiffres : 16 personnes sur 18 nécessitent un accompagnement autour de la nutrition.

Sur 2022, nous constatons également un effet des accompagnements proposés les années précédentes. Notamment autour du renforcement du partenariat avec le monde du travail. A ce jour les échanges sont plus fréquents entre professionnels et permettent de sécuriser les personnes dans leur emploi (maintien au poste, aide au changement de poste, montée en compétences, anticipation des situations de cessation d'activité, aménagement du temps de travail...). Cela est dorénavant ancré dans le travail quotidien ; de nombreux résidents n'éprouvent plus le besoin d'intégrer cela dans leur projet personnalisé.

Sur ce registre travail, nous encourageons également les résidents à renforcer leurs compétences « mobilités/déplacements ». Cela passe par un accompagnement au permis B, voiturette, vélo électrique. En étant mobile, le résident augmente ses chances d'employabilité et peut diversifier ses projets professionnels.

## H. La Démarche Qualité

Sur 2022, la démarche qualité s'est poursuivie sur les fiches action de l'évaluation interne réalisée en 2018. Il est identifié un axe d'amélioration sur le suivi de la politique qualité avec une stratégie à planifier et formaliser. Cela est prévu pour l'année 2023.

- la fiche action n°1 (l'admission) en définissant la procédure d'admission et en réactualisant le livret d'accueil.

- la fiche action n° 2 (les partenariats) : Travail important de partenariats avec le secteur de la psychiatrie + développant des connaissances des équipes sur les dispositifs ressources du département que le FH pourrait solliciter.
- la fiche action n° 3 (communication et management) : après la mise en place de la signalétique, le système de téléphonie et de communication a été revu (smartphone pour les professionnels et portable au FH pour l'accès à l'information).
- la fiche action n° 4 (droits des résidents) en mettant à jour les dossiers dans le DU.
- la fiche action n° 5 (technique/bâtiment/accessibilité) : poursuite des arrangements et de la réfection des appartements + plan Adap.
- la fiche action n° 6 (sécurité) en sensibilisant les résidents à la sécurité incendie (test alarme), à la sécurité hygiène alimentaire (HACCP).
- la fiche action n° 7 a permis la révision de certains outils issus de la loi 2002-2. Ce travail est à poursuivre en 2023. A noter que l'ensemble des professionnels ont reçu la formation FALC par l'association Coccinelle Bleue spécialisée dans cette méthode.

#### *Perspectives d'amélioration 2023 :*

- *Sécuriser l'accueil stagiaire (éviter les situations de rupture) par un partenariat renforcé avec les DAME = travailler sur la création de référentiel commun.*
- *Renforcer la place d'acteur des résidents au sein de la résidence. Etendre le fonctionnement des commissions (commissions animation, restauration, actualisation des outils règlementaires,).*
- *Renforcer l'accompagnement autour de l'alimentation par la mise en place de prestations de compensation (cf., portage repas).*
- *Renforcer les actions autour du développement des compétences psychosociales.*
- *Repenser l'accompagnement autour de l'emploi (maintien et insertion) par la création d'un poste de CIP (réfèrent parcours professionnel)*
- *Développer l'accompagnement à la mobilité (permis voiture, vélo, voiturette...) en renforçant notre réseau (dispositif d'aide au permis, auto-école spécialisée...).*
- *Développer les actions d'inclusion en s'appuyant sur le programme DIPS (inclusion par le sport).*
- *Diversifier nos prestations autour de l'hébergement et des modes d'accompagnement (personnes vieillissantes, jeunes avec besoin de sécurisation, personnes sans emploi...) par l'acquisition de logements extérieurs à la Résidence.*
- *Apporter un accompagnement (psychologue, partenaires, dispositif de répit) aux aidants familiaux.*

## Partie 2 : SAVS

### A. Présentation du SAVS

#### 1. Arrêté d'autorisation

Le service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) a été autorisé par arrêté départemental n°14-C du **24 janvier 2005** pour une capacité de 40 places.

#### 2. Capacité

La capacité du SAVS autorisée est de **45 personnes**.

5 places supplémentaires ont été accordées à compter du **1<sup>er</sup> avril 2012** portant la capacité du SAVS de 40 à 45 places.

#### 3. Locaux



Le SAVS dispose de locaux à Chartres. Ceux-ci sont situés sur le site du Foyer d'hébergement « la Résidence les Poteries ». Le SAVS se situe en zone urbaine permettant aux usagers un accès facile au lieu.

Un bureau dédié au SAVS a été créé en 2013 améliorant considérablement les conditions

d'accueil du public et permettant une ouverture directe sur l'extérieur sans passer sur le foyer d'hébergement



#### 4. Missions du SAVS

Ce service s'inscrit dans le cadre des lois du 2 janvier 2002, du 11 février 2005 et du décret du 11 mars 2005 et s'adresse à toute personne en situation de handicap vivant seule ou en famille.

Le SAVS a pour objectif de leur permettre et/ou de favoriser le maintien dans le milieu ordinaire, au travers d'actions favorisant leur intégration dans la société et le plein exercice de leur citoyenneté.

Ses interventions sont toujours définies dans le cadre du projet individualisé élaboré avec les usagers en fonction de leurs demandes et de leurs besoins.

L'accompagnement répond aux besoins clairement identifiés dans le respect de leur dignité en ne portant aucune atteinte à leurs droits et à leurs libertés

Le SAVS assure des visites à domicile à une fréquence fixée dans le projet d'accompagnement de l'utilisateur.

Ces fréquences peuvent être revues à n'importe quel moment selon les souhaits et les besoins de la personne.

Le service propose un accompagnement dans les tâches quotidiennes et favoriser l'ouverture vers des activités diverses.

Les visites à domicile permettent aux usagers d'être stimulés et accompagnés dans les actes de la vie courante (repas, courses, linge, rangement, ménage...).

Quels types d'accompagnements effectuons-nous ?

Accompagnement aux achats divers (alimentation, vêtements, mobilier, portables...)

Accompagnement à l'entretien de l'appartement (déco, planning ménage, faire avec eux, rangement...)

Accompagnement à l'hygiène corporelle et hygiène de vie (planning, élaboration de menus...)

Accompagnements médicaux (médecin traitant et spécialistes)

Accompagnements pour des événements exceptionnels

Accompagnement dans la recherche d'appartements et visites de ceux-ci

Aide à la parentalité

Accompagnement vacances

L'objectif de tout accompagnement vise à encourager l'autonomie de la personne accompagnée.

## 5. Les spécificités du SAVS de l'association Vers l'autonomie

Les usagers peuvent venir les mercredis soirs et les week-ends sur le FH.

L'admission au service repose sur le principe de la libre adhésion réaffirmée lors des bilans annuels. Cette notion d'adhésion est essentielle.

## B. Données retraçant l'activité 2022

### 1. Activité 2022

Au 31/12/2022, **46** usagers étaient accompagnés par le SAVS.

Sur 2022, ce sont 48 personnes qui ont pu bénéficier d'un suivi par le SAVS.

	Activité 2015	Activité 2016	Activité 2017	Activité 2018	Activité 2019	Activité 2020	Activité 2021	Activité 2022
Capacité autorisée	45 personnes	45 personnes						
Nombre de résidents au 31 décembre	39 personnes	39 personnes	42 personnes	42 personnes	41 personnes	42 personnes	<u>44 personnes</u>	<u>46 personnes</u>
Nombre d'ouverture	365 jours	365 jours	365 jours	364 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours
Nombre de journées théoriques	<u>16 425</u>	<u>16 425</u>	<u>16 425</u>	<u>16 380</u>	<u>16 425</u>	<u>16 425</u>	<u>16 425</u>	<u>16 425</u>
Nombre de journées réalisées	<u>13 414</u>	<u>14 357</u>	<u>14 845</u>	<u>15 568</u>	<u>15 707</u>	<u>15 272</u>	<u>15 679</u>	<u>16 456</u>
Taux d'occupation	82%	87%	90%	95%	96%	93%	95%	100%

### 2. Mouvements 2022

	Activité 2016	Activité 2017	Activité 2018	Activité 2019	Activité 2020	Activité 2021	Activité 2022
Entrées	2	4	5	8	9	10	4
Sorties SAVS	2	2	5	9	9	7	2

**Concernant les 4 admissions, 2 hommes et 2 femmes ont intégré le SAVS.**

Moyenne d'âge : 28.5 ans (contre 33 en 2020, 31.5 ans en 2019 et 35,6 ans en 2021)

*Commentaires* : nous constatons ici le rajeunissement de la population admise. Le profil des personnes accompagnées relève souvent de jeunes sortants de prise en charge DAME, à la recherche d'un emploi ou dans le besoin d'être maintenu dans l'emploi. Des problématiques de compétences psychosociales rendent difficile le maintien dans une vie autonome (appartement + travail). L'action du SAVS apparaît nécessaire voire prioritaire pour ces personnes.

## Concernant les 2 sorties,

1 homme et 1 femme sont sortis du dispositif SAVS en 2022.

Moyenne d'âge des sortants 37.5 ans

Moyenne de durée de Prise en Charge : 7 ans

SORTIE 2022	Date de naissance	Age	sexe	Durée de la prise en charge (ans)	Motif de la fin de prise
1	18/05/1974	48	F	13	Autonome, plus de projet d'accompagnement au SAVS
2	13/12/1995	27	H	1	Autonome, plus de projet d'accompagnement au SAVS

Il convient de préciser qu'une fin de prise en charge n'est pas irrévocable. L'utilisateur a toujours la possibilité de revenir vers le SAVS.

Il est à souligner qu'un échange régulier est fait avec la MDA afin que le SAVS apporte une réponse adaptée sur le territoire chartrain à toutes les personnes quels que soient leurs besoins.

Cependant, l'évolution des besoins et des publics nécessite à court terme d'apporter d'autres réponses sur le territoire : accompagnement des publics vieillissants, des jeunes sans emploi, des profils entre le travail et l'occupationnel, soutien aux aidants, ...

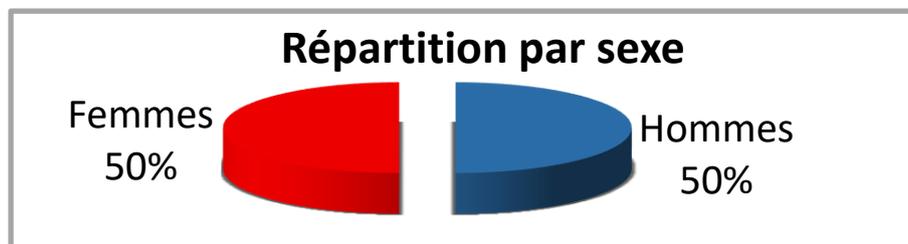
Commentaires: afin de sécuriser la sortie du SAVS, un nouveau dispositif a été testé sur la fin d'année avec la mise en place d'un service de veille SAVS. Avant la sortie « officielle » du service, une période de transition est proposée à la personne. 4 personnes ont sollicité ce dispositif en 2022.

**Il est à souligner qu'un échange régulier est fait avec la MDA afin que le SAVS apporte une réponse adaptée sur le territoire chartrain à toutes les personnes quel que soient leurs besoins.  
Cependant, l'évolution des besoins et des publics nécessite à court terme d'apporter d'autres réponses sur le territoire : accompagnement des publics vieillissants, des jeunes sans emplois, des profils entre le travail et l'occupationnel, soutien aux aidants, ...**

## C. Profils des usagers SAVS au 31/12/2022

### ➤ Une population mixte

En 2022, nous constatons une exacte parité.

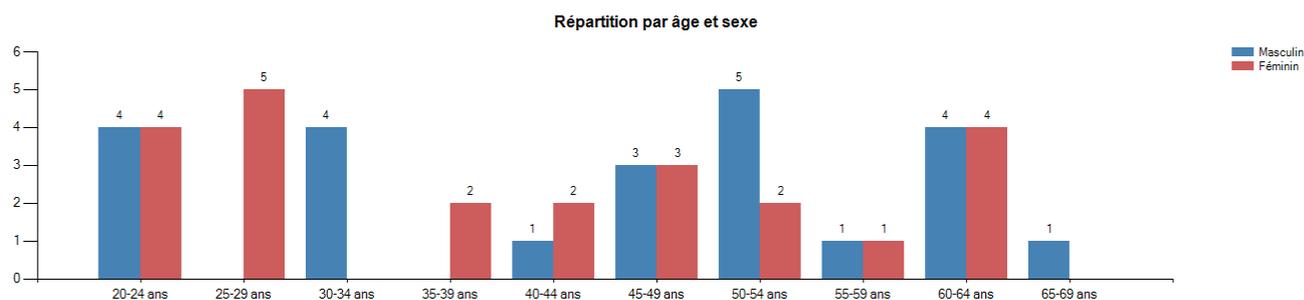


### ➤ Une population hétérogène avec 2 groupes distincts : les personnes vieillissantes et les jeunes sortants des dispositifs de l'enfance :

L'âge moyen est de 43 ans (identique depuis 2020). Cette stabilité s'explique par un phénomène de compensation. En effet, le phénomène d'avancée en âge d'une partie de notre population est compensée par l'arrivée sur notre service d'une population très jeune.

Concernant les personnes vieillissantes : 39% des usagers SAVS ont + de 50 ans, 20% ont + de 60 ans.

Concernant la jeune population, nous avons de plus en plus de jeunes de moins de 35 ans (17 jeunes en 2022 contre 15 en 2021 contre 13 en 2020 et 9 en 2019).



41 % des usagers ont **plus de 45 ans** ce qui représente 18 personnes. Parmi celles-ci, on dénombre **10 personnes qui ont plus de 55 ans** (+1 par rapport à 2020).

La moyenne d'âge des femmes est de 42 ans. Celle des hommes est de 44 ans.

L'utilisateur le plus jeune est âgé de 20 ans ; le plus âgé de 65 ans.

La population du SAVS est hétérogène mais de plus en plus de personnes avancent en âge. Avec une moyenne d'âge de 43 ans, les accompagnements apportés par le SAVS évoluent en fonction des catégories d'âge. Pour les personnes vieillissantes, le suivi du SAVS est centré sur les dimensions suivantes :

- Renforcement du suivi médical
- Renforcement des actions de socialisation face aux risques d'isolement
- Anticipation et préparation à la retraite (renforcement des axes socio-professionnels)
- Renforcement des évaluations (notion psychologique et fonctionnelle) et prévention des risques.
- Renforcement des dispositifs d'aide à domicile (diversification des partenariats)
- Renforcement des actions de soutien aux aidants familiaux (risque voire situation d'épuisement)

Commentaires: Les temps d'accompagnement pour cette population vieillissante sont plus conséquents en terme de fréquence et de durée (x2 voire x3). A noter que sur 46 usagers, 28 sont accompagnés sur le registre médical.

Nous subissons de plein fouet, la désertification médicale. De nombreux usagers n'ont plus de praticien (médecin, psychiatre, kinésithérapeute, ophtalmologiste, dentiste...). Leur difficulté de mobilité/déplacement complexifie la recherche d'un nouveau médecin (impossibilité de recourir aux cabinets médicaux hors agglo et accompagnement physique nécessaire par les encadrants SAVS). Pour plusieurs usagers, nous avons même des difficultés à faire renseigner le dossier médical pour le renouvellement des notifications d'orientation MDA.

Une deuxième catégorie d'usagers émerge et impacte également nos pratiques ; les jeunes de moins de 30 ans sans travail. Soit en attente d'emploi soit très éloigné du monde du travail. Leurs attentes en termes d'accompagnements et de gestion de leur temps est une réelle problématique à ce jour. L'objectif principal pour ce public est de renforcer leurs habiletés psycho-sociales.

Des réflexions pour faire évoluer nos accompagnements pour ce public sont en cours (conseiller en insertion professionnel, développement des partenariats avec les acteurs de l'emploi, proposition d'accueil de jour, planification de stage en hébergement...).

### ➤ Une population localisée essentiellement sur l'agglomération Chartraine



**+ 6 hors agglomération**

- 1 personne à Illiers Combray
- 1 personne sur Bailleau Armenonville
- 1 personne à Yèvres
- 1 personne à Auneau
- 1 personne à Saint Piat
- 1 personne à Saint Georges sur Eure

Cette forte proximité géographique favorise les temps d'intervention des professionnels pour les visites à domicile ; les temps de trajets ont peu d'impact.

➤ **Un accompagnement inscrit dans la durée**

Le public accompagné n'est en effet pas en capacité d'autonomie totale et ne pourrait être maintenu à domicile sans l'étayage de professionnels. La durée moyenne de prise en charge sur le SAVS est de **8.86 ans** alors qu'en 2021 le chiffre était de 8.18 ans.

8 personnes ont un suivi SAVS depuis plus de 21 ans.

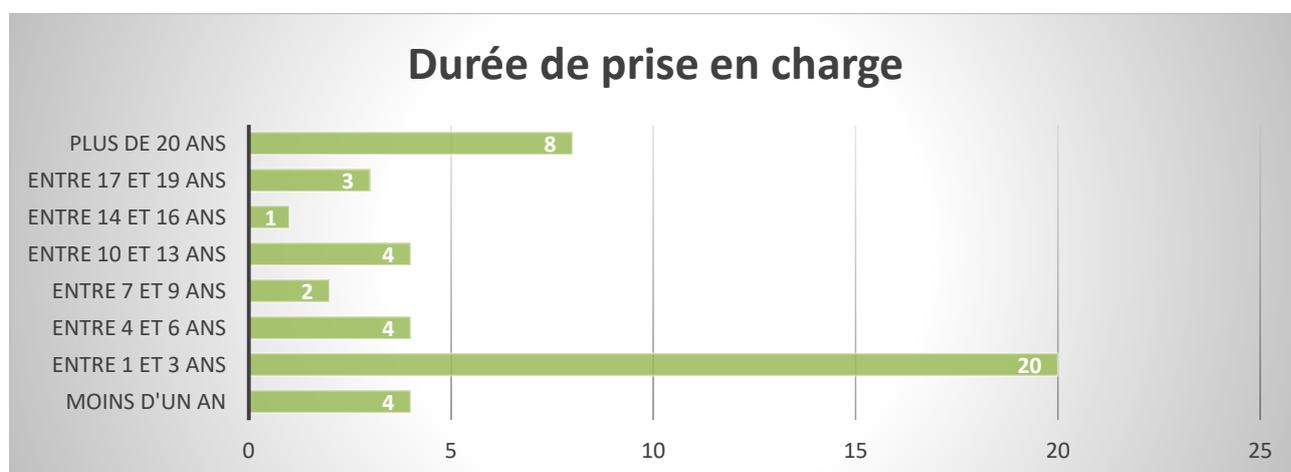
La durée de prise en charge va de **1 an à 29 ans**.

*Commentaires:* Le suivi SAVS n'est pas limité dans le temps mais faut souligner la forte mobilisation du SAVS pour maintenir les personnes dans leur milieu de vie ordinaire c'est-à-dire dans leur domicile.

Pour les personnes vieillissantes, les projets de réorientation vers les établissements spécialisés (foyer de vie retraite, foyer de vie, centre habitat...) n'apparaissent plus comme une solution. Notre population souhaite rester au domicile le plus longtemps possible. Les actions du SAVS visent à sécuriser ces projets de vie (évaluation des signes de vieillissement, aide à la sécurisation/adaptation du domicile, renforcement des aides au domicile...). Cela fait que l'accompagnement s'inscrit dans la durée.

Autre explication, la difficulté d'accès aux SAMSAH. Note population ne correspond pas forcément aux critères d'admission des SAMSAH. Les troubles psychiques sont souvent « borderline » et non stabilisés ce qui rend impossible leur admission.

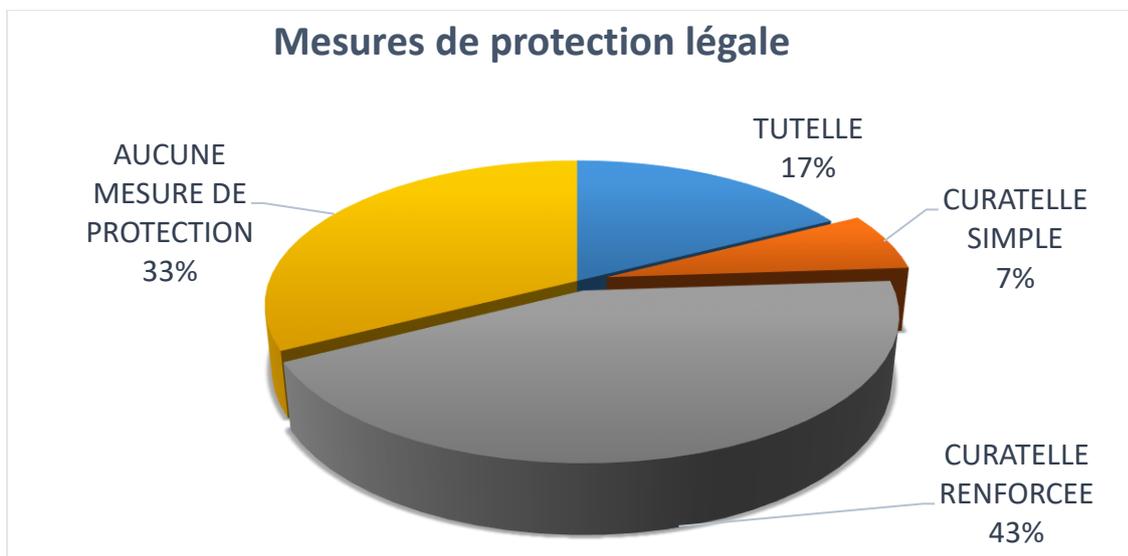
Notons ici, que l'Association Vers l'Autonomie a fait le choix de maintenir les personnes accompagnées dans ses dispositifs d'accompagnements s'il s'avère qu'il y a un risque de rupture d'accompagnement dans le projet de sortie.



➤ **La majorité des usagers dispose d'une mesure de protection juridique.**

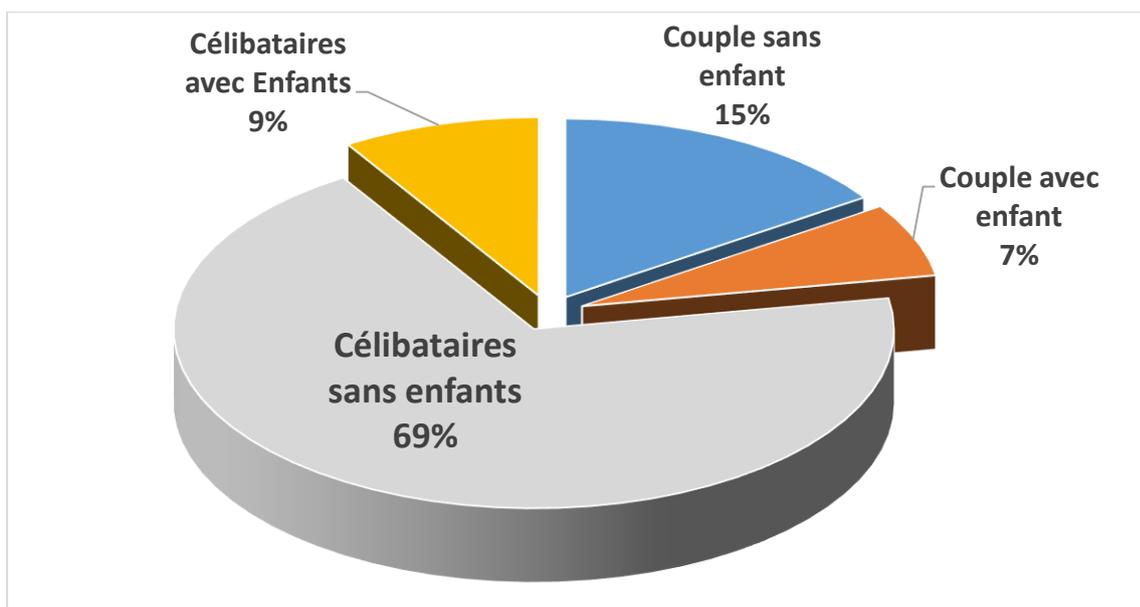
La curatelle constitue la mesure de protection la plus représentée.

A noter que plus d'1/3 des personnes accompagnées n'a pas de mesure de protection, l'aide voire l'assistance pour ces personnes est souvent compensée par l'intervention d'un aidant familial.



➤ **Une population vivant majoritairement seule**

74 % des usagers sont célibataires avec ou sans enfant (contre 77% en 2021).



Ce chiffre met en évidence l'isolement de notre population avec 69 % de personnes seules au domicile d'où la forte demande d'accompagnement autour de la socialisation (*cf. partie D. Les intentions du SAVS*).

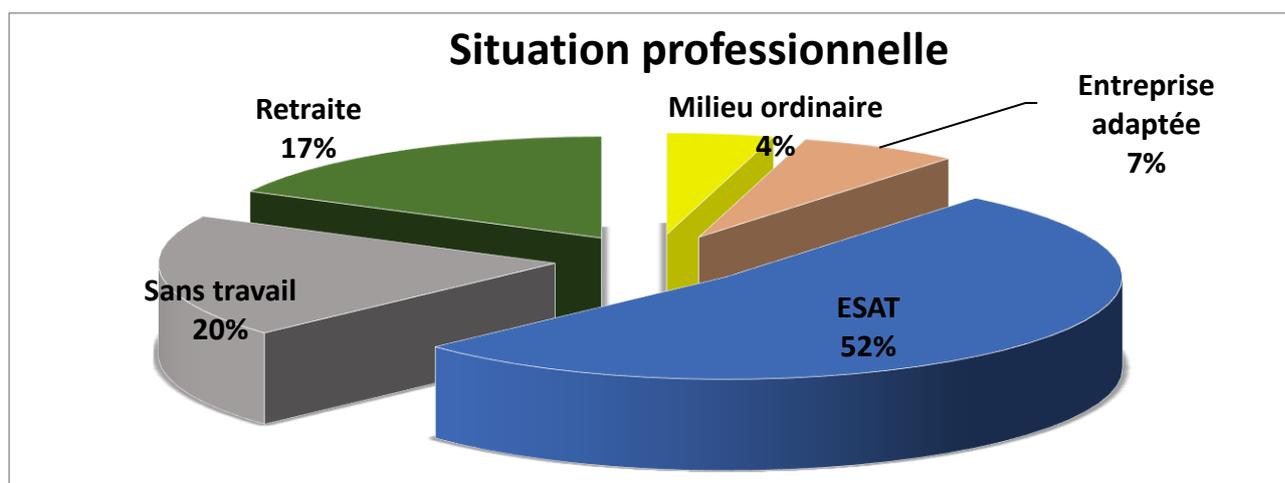
Concernant les missions SAVS, la présence d'enfant peut générer un accompagnement autour du soutien à la parentalité mais cela n'est pas automatique (libre adhésion de la personne). A noter que cet axe nécessite une coordination renforcée avec les partenaires (ASE, PMI, Service d'accompagnements familiaux, famille d'accueil, TISF, ...).

➤ **Une population travaillant majoritairement en ESAT**

52 % des usagers travaillent au sein d'un ESAT (contre 51% en 2021 et 55 % en 2020).

4 % dans le milieu ordinaire.

Les personnes ne travaillant pas représentent 37% de l'effectif SAVS (contre 41% en 2021, 24% en 2020 et 15% en 2019).



## D. La participation des usagers

Des réunions collectives (avant ou après les activités de groupe) permettent d'échanger sur l'actualité, sur les propositions d'activités et recueillir la parole des usagers.

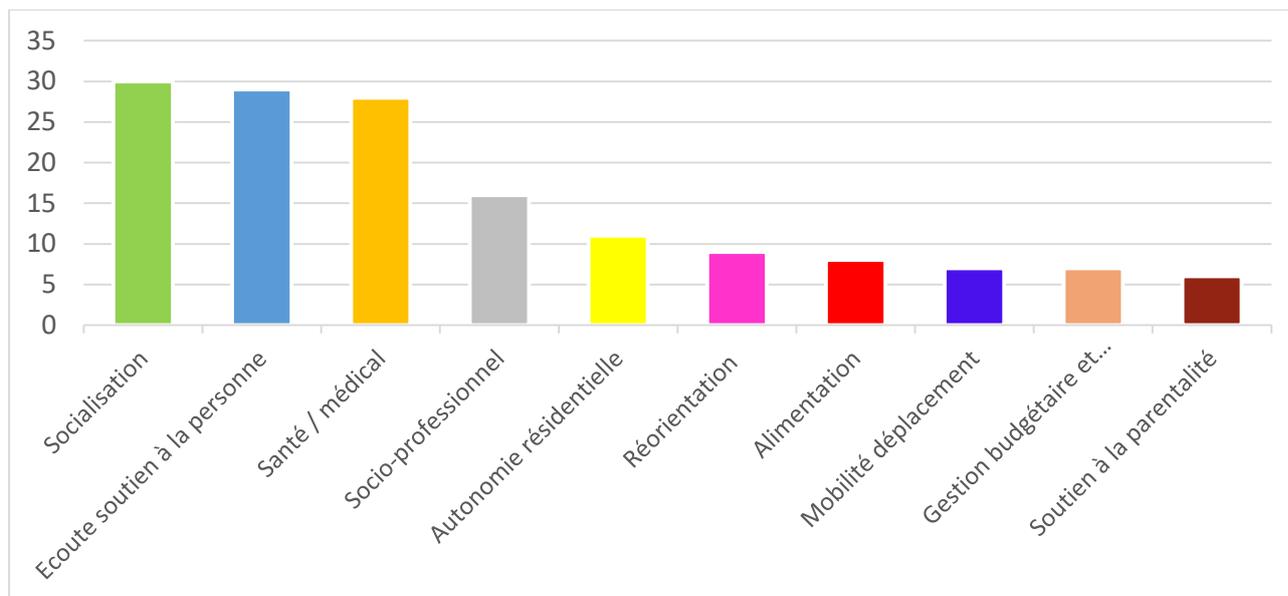
Des sujets sensibles peuvent être abordés et donner lieu à des interventions externes notamment avec l'intervention de la référente de proximité de la police Nationale autour des risques sur les réseaux sociaux. Deux ateliers de prévention ont pu avoir lieu et concerner une vingtaine de bénéficiaires.

L'Association réfléchit à la mise en place d'une instance représentative des usagers (sur la base d'un SAVS) courant 2023.

## E. Les interventions du SAVS

### **Les accompagnements individuels.**

L'équipe éducative intervient auprès des usagers en fonction des actions et fréquences définies avec lui lors de la construction de son projet individualisé d'accompagnement. Les tableaux ci-dessous indiquent les différents thèmes travaillés dans les projets individuels:



*Commentaires:* L'activité des professionnels du SAVS se diversifie de plus en plus du fait de l'évolution des profils et de leurs besoins. De plus en plus d'accompagnements « santé » et « socialisation » « socio-professionnels » sont nécessaires ce qui n'est pas sans réinterroger la mission du SAVS et l'adéquation entre les besoins et les moyens.

Concernant les trois principaux axes d'accompagnements (socialisation, écoute et soutien à la personne, santé), ils sont principalement liés au vieillissement de notre population. L'isolement de ces personnes nécessite une réponse forte en termes de socialisation et de renforcement de la confiance en soi, les temps d'accompagnement sont conséquents sur ce registre. En lien avec cet isolement nous constatons également de la sédentarité qui génère des problèmes de santé. Du fait de la désertification médicale, l'accès au soin est difficile, notre population est rapidement mise à l'écart. Des accompagnements physiques (transport des personnes, réassurance lors des RDV..) sont nécessaires est impacte directement les temps d'intervention.

Nous pouvons également noter l'émergence du besoin d'accompagnement autour de l'axe socio professionnels tant pour les personnes à la recherche d'un emploi que pour les personnes « déjà en situation d'emploi » pour qui il est nécessaire d'aider ces personnes à rester dans l'emploi. Le SAVS participe aux réunions socio professionnels avec les employeurs et peut apporter son expertise sur certaines situations. En réponse à cette demande transversale (SAVS, FH, EIVA, ESAT) et pour renforcer notre expertise, l'Association a inscrit une professionnelle SAVS en formation de CIP. La prise de poste devrait se faire pour janvier 2023.

Concernant la socialisation, nous pouvons noter l'inscription et la participation active de notre association au programme DIPS (Dispositif d'Inclusion sociale Par le Sport) porté par UFOLEP 28. Les principaux objectifs de ce dispositif sont de favoriser l'inclusion sociale par le sport et permettre aux publics bénéficiaires une redynamisation corporelle, de se reconstruire personnellement et de s'épanouir par la pratique sportive. Un programme comprenant 300

disciplines sportives favorise la participation des résidents. L'activité a lieu tous les vendredis après-midi.

Un référent sportif a été désigné sur chaque équipe (FH et SAVS). Afin de favoriser la mixité et assurer un minimum de participants, un partenariat a été travaillé avec les autres ESMS du secteur (FH, SAVS, SAMSAH..).

Le bilan de ce programme sera réalisé en septembre 2023 mais nous constatons déjà des effets bénéfiques ; après seulement 9 ateliers, nous avons déjà accompagné deux participants sur des dispositifs de droit commun (2 inscriptions dans des clubs de badminton).

### Les accompagnements collectifs.

Face à la forte demande d'accompagnement à la gestion du temps libre, les professionnels SAVS ont renforcé l'offre avec des temps d'activité en groupe. Nous pouvons recenser comme activité :

- Badminton : 4 séances
- L'atelier informatique : 19 séances
- Les ateliers cuisine « les collectifs du mercredi » : 27 repas
- La randonnée pédestre : 41 sorties
- Les activités sportives du vendredi (DIPS) : mis en place le 30/09/22 avec déjà 7 séances (géocaching, basket, tir carabine laser, escrime, curling, pétanque, molki).

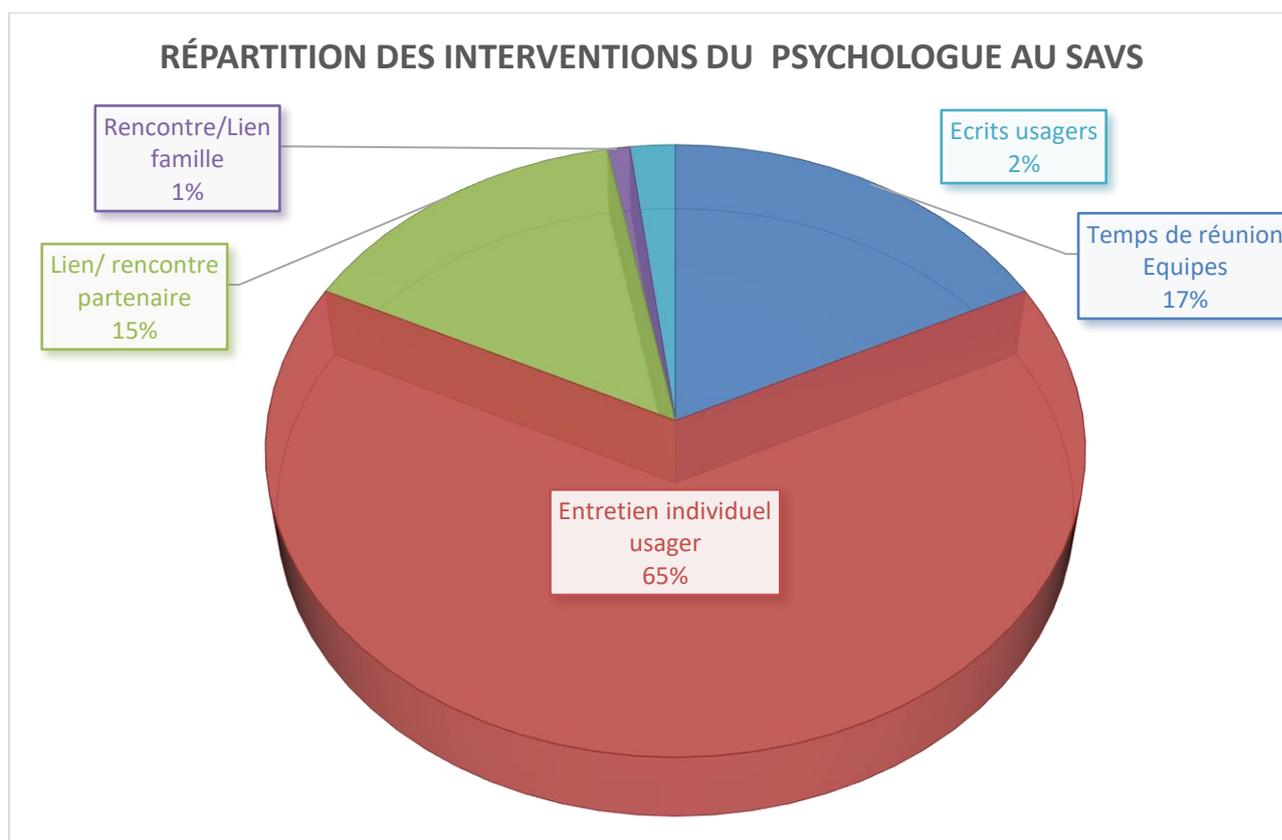
Nous pouvons également recenser des sorties/activités « événementielles » :

- 7 sorties restaurants (dont un repas de fin d'année)
- journée atelier avec le lycée d'Effagrir
- Création de savons artisanaux
- Sortie à Paris (illumination de Noël)
- Open de France d'équitation, accrobranche, bowling, pétanque, château de Maintenon,
- 2 Atelier Prévention des risques sur les réseaux sociaux (23 participants)

## F. Les actions de soutien par la psychologue

Le poste de psychologue est financé à hauteur d'un **0.10 ETP**.

Les interventions se répartissent comme il suit :



Plus de la moitié de l'intervention du psychologue est restée dédiée aux **entretiens individuels** (65% soit 66) Le besoin d'étayage psychologique demeure important en interne et tend à se modifier au regard des problématiques psychiques en lien avec certaines pathologies ou troubles mais aussi en lien avec le vieillissement.

Les orientations de soin vers l'extérieur par le biais de consultations auprès des professionnels libéraux ou des services spécialisés connaissent des freins identiques à ceux du foyer d'hébergement (cf partie foyer hébergement). Nous retrouvons donc :

- La dimension financière,
- Le délai de prise en charge,
- L'assiduité aux rendez-vous,
- Des difficultés d'élaboration (déficience intellectuelle, vieillissement, troubles psychiques voire pathologie psychiatrique) rendant complexe le travail thérapeutique sans lien avec le quotidien et la dimension éducative.

Ce dernier point souligne l'importance du **lien régulier** et des **rencontres** avec les **partenaires** (15%) qui occupe une place presque aussi importante que les réunions d'équipe (17%)

De plus, **la complexité des profils amène le service dont l'orientation se veut « généraliste » à se rapprocher des structures et plateformes spécialisées** (EMA, DAC 28, Eri-TND, Samsah, CMP, CICAT). Ce travail de partenariat et de lien même s'il est de plus en plus important et nécessaire n'en demeure pas moins **complexe au regard des fonctionnements de certains** (ex : nécessité de stabilité psychologique, diagnostique obligatoire) **et des dysfonctionnements pour d'autres avec un turn over des professionnels médicaux voir une absence totale de réponse à certains moments.**

Le **travail partenarial** revêt deux formes principales :

- Echange (s) d'information(s) en vue de la continuité d'accompagnement (écrits, mails, échanges téléphoniques) et d'accompagnement de la personne dans son entièreté,
- Accompagnements et liens réguliers (écrits professionnels, rencontres, mail, échanges téléphoniques) avec les autres acteurs secteur du soin (CMP, Samsah, CICAT...) ou social (ESAT, établissement fréquenté antérieurement)

**Cette articulation est de plus en plus nécessaire pour l'élaboration, le maintien de la prise en soin et l'accompagnement social.**

Les **réunions pluridisciplinaires** (17%) et les rencontres individuelles de soutien psychologique sont, tout comme pour le service du foyer d'hébergement, interdépendantes dans la mesure où la présence du psychologue lors des réunions hebdomadaires permet un regard croisé de la situation de l'usager et de sa compréhension, mais peut aussi constituer un moyen dans les axes de travail définis dans le cadre du projet d'accompagnement individuel (PIA).

Toute personne nouvellement accompagnée par de SAVS rencontre systématiquement la psychologue afin d'établir un premier contact, se présenter réciproquement et faire connaissance à minima. Ceci dans l'idée de simplifier la démarche en cas de besoin ultérieur.

Toute personne accompagnée par le SAVS peut solliciter la psychologue elle-même ou par l'intermédiaire de l'équipe éducative. L'équipe éducative peut également inviter, selon les observations effectuées, à une rencontre avec la psychologue.

Le soutien psychologique proposé dans le cadre du SAVS peut être ponctuel pour répondre à des difficultés rencontrées sur un moment spécifique, ou plus régulièrement.

Le psychologue ne se déplace pas au domicile des personnes accompagnées. La personne accompagnée par le SAVS doit venir sur le service pour les rencontres avec la psychologue.

La démarche de soutien psychologique se doit d'être une démarche active d'autant que dans le dispositif de droit commun (consultations extérieures) il revient au patient d'aller vers le soin, de se déplacer.

En revanche le psychologue **accompagne généralement par sa présence, avec accord ou demande de la personne, les premiers rendez-vous lors d'une orientation de soin vers l'extérieur** (CMP, psychiatre ou psychologues libéraux). L'accompagnement s'effectue également avec la réalisation d'un **écrit** à destination du professionnel dans le cadre de l'articulation et de la continuité de l'accompagnement.

Les **échanges informels** peuvent être présents lors de la venue de la personne dans les locaux de l'établissement mais non pris en compte dans le recueil des données quantifiées.

Conclusion par mots clés :

- **Modification des profils psychologiques**
- **Hétérogénéité des profils accompagnés (troubles psychiques, âge, déficience intellectuelle)**
- **Troubles psychiques associés**
- **Vieillesse**
- **Transformation de l'accompagnement psychologique**
- **Nécessité d'articulation du travail partenarial pour l'élaboration, le maintien de la prise en soin et l'accompagnement social.**

## G. La Démarche Qualité d'Amélioration continue

### 1. Evaluation Externe

Le SAVS a mené sa première évaluation externe au cours de l'année 2014/2015. Cette démarche a été réalisée par Madame HOULLIOT, SARL UP GRADE en mars 2015 ; Le plan d'action est mis en place.

Le SAVS n'a pu réaliser son évaluation externe en 2020 du fait de la situation sanitaire. Compte tenu de l'évolution réglementaire des « évaluations », nous attendons des éclaircissements pour programmer au plus vite l'évaluation externe du SAVS (fin 2022 si possible).

### 2. La démarche d'amélioration de l'accompagnement

Les actions afin de piloter les accompagnements au plus près des besoins des usagers continuent de se mettre en place progressivement. On peut noter les actions suivantes :

- Affinage des tableaux de bord de pilotage des accompagnements mis en place en 2017
- Définition des pratiques favorisant les échanges avec les partenaires pour favoriser le parcours de l'utilisateur
- Etude des RBPP de l'ANESM qui concernent le SAVS : des groupes de travail ont repris les RBPP afin de réfléchir à nos pratiques professionnelles et de définir des actions d'amélioration.
- Démarrage de la gestion du dossier de l'utilisateur informatiquement (DU Interconsult) et entrée dans la démarche RGPD (protection des données)

- Développement du système documentaire référencé afin d'uniformiser les documents utilisés et la traçabilité des actions du SAVS et de tous les établissements et services de l'association
- Travail autour de nos accompagnements pour favoriser le lien social des usagers
- Réflexion sur l'évolution des pratiques et des accompagnements compte tenu de la population vieillissante : un projet d'accompagnement et d'accueil temporaire pour favoriser la socialisation et éviter l'isolement et en cours d'élaboration

### Perspectives d'amélioration 2023 :

- *Sécuriser l'accueil des jeunes (éviter les situations de rupture) par un partenariat renforcé avec les DAME = travailler sur la création de référentiel commun = faciliter le passage du monde enfant vers le monde adulte*
- *Renforcer la place d'acteur des usagers au sein du service par la mise en place de commissions (commissions animation, actualisation des outils règlementaires,) avec des représentants d'utilisateur (cf. CVS)*
- *Renforcer l'accompagnement autour du maintien à domicile. Renforcement des prestations de compensation (cf., portage repas, aide au ménage...). Associer la MDA et la CARSAT pour renforcer nos expertises autour des dispositifs de PCH, APA (cf. nouvelle PCH « autonomie » à redéfinir)*
- *Renforcer les actions autour du développement des compétences psychosociales.*
- *Repenser l'accompagnement autour de l'emploi (maintien et insertion) par la création d'un poste de CIP (réfèrent parcours professionnel)*
- *Développer l'accompagnement à la mobilité (permis voiture, vélo, voiturette...) en renforçant notre réseau (dispositif d'aide au permis, auto-école spécialisée...).*
- *Développer les actions d'inclusion en s'appuyant sur le programme DIPS (inclusion par le sport).*
- *Diversifier nos prestations autour de l'hébergement et des modes d'accompagnement (personnes vieillissantes, jeunes avec besoin de sécurisation, personnes sans emploi...) par l'acquisition de logements extérieurs à la Résidence.*
- *Développer nos prestations autour de la gestion du temps libre en proposant des activités (personnes vieillissantes, jeunes avec besoin de sécurisation, personnes sans emploi...) par l'acquisition d'un tiers lieu.*
- *Apporter un accompagnement renforcé (psychologue, partenaires, dispositif de répit) aux aidants familiaux.*
- *Répondre à la problématique d'accès aux soins des usagers (solliciter les dispositifs de droit commun, partenariat avec la Fondation Texier GALLAS autour du projet de bus bucco-dentaire, solliciter la MDA pour faciliter le renouvellement des dossiers d'orientation en lien avec le certificat médical...).*

# Partie 3 : ESAT

## A. Présentation de l'ESAT

### 1. Création

L'ESAT « *Les Ecuries du Grand Parc & ses Ateliers* » a ouvert ses portes le **1<sup>er</sup> avril 2007** conformément à l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2007 pour une capacité de 8 places (Nombre de places agréées : 24 places).

Depuis la fin de la fin de l'activité équestre l'ESAT est désormais dénommé : « Les Ateliers Vers l'Autonomie.

Depuis fin 2019, et après un passage à Gellainville, l'ESAT est installé à Lucé

### 2. Extension

**10 places** par arrêté préfectoral du 15 novembre **2007** ;

**16 places** par arrêté préfectoral du 6 octobre **2008** ;

**20 places** par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre **2009** ;

**21 places** par arrêté de l'ARS du 1<sup>er</sup> décembre **2010**.

### 3. Les activités professionnelles proposées par l'ESAT

Les différents métiers proposés

- Travaux d'Espaces Verts,
- Peinture et petits travaux d'entretien,
- Collecte et Recyclage (papier, informatique, ameublement)
- Conditionnement /mise sous pli
- Entretien des locaux (Cofiroute)
- Livraisons (composteurs)
- Services aux entreprises et collectivités

Les travailleurs effectuent leurs 35 heures sur 4 jours de 8h15 à 17h00.

## 4. Nouvelles activités en 2022

L'ESAT « Les Ateliers Vers l'Autonomie » a fait le choix de diversifier ses supports d'activités professionnelles en 2022.

L'objectif de cette diversification est de solliciter l'ensemble des compétences des travailleurs, au-delà du recyclage des papiers usagés, et de favoriser les apprentissages. Ainsi, l'ESAT a répondu aux sollicitations des acheteurs publics pour :

- La distribution des composteurs de l'agglomération chartraine (appel d'offre remporté fin 2021)
- La mise sous pli et le colisage des magazines « Votre Ville » et « Votre Agglo » (depuis avril 2022)

Du côté des espaces verts, c'est l'association « Trees Everywhere » qui a fait appel à nos services pour la plantation de 5'000 arbres sur une parcelle de Gasville-Oisème.

### B. Données retraçant l'activité 2022

#### 1. Etat récapitulatif au 31/12/2022

	Activité 2014	Activité 2015	Activité 2016	Activité 2017	Activité 2018	Activité 2019	Activité 2020	Activité 2021	Activité 2022
Capacité autorisée	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Travailleurs au 31 décembre	22	21	20	23	23	23	24	24	23
Soit en ETP	21	19,75	18,75	21	21	21	21	21	20,5
Nombre de journées théoriques	3 780	3 780	3 780	3 780	3780	3780	3780	4242	4242
Nombre de journées réalisées	3 068	3 322	3 690	3 743	3780	3780	3780	4158	4263

## 2 - Mouvements 2022

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entrées	3	2	1	1	4	1	1	3	2	0
Sorties	2	1	2	2	1	1	1	2	2	1

### 1 sortie a été prononcée suite à une période d'essai non concluante :

	Sexe	Date de naissance	Age	Date d'entrée	Date de sortie	Durée de prise en charge	Sortie	Suivi
1	H	16/11/1973	48	18/10/2021	30/09/2022	11 mois	Milieu Ordinaire	Pôle emploi + Madataire

## 3. Temps partiels :

Au 31/12/2022, L'ESAT accueillait 7 personnes à temps partiels :

3 personnes à 0,5 ETP, 1 personne à 0,7 ETP, 2 personnes à 0,75 ETP et une personne à 0,8 ETP

## 4. Liste d'attente 2022

Au 31/12/2022, 32 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente de l'ESAT Vers l'Autonomie d'après le logiciel « Via Trajectoire », soit 10 de plus qu'au 21/12/2021

## 5. Accueil de stagiaire

20 stagiaires ont été reçus à l'ESAT « VERS L'AUTONOMIE »

Ce nombre est en baisse sensible (36 stagiaires en 2021)

Néanmoins 3 stagiaires porteurs de TSA et demandant un accompagnement renforcé, ont été accueillis de 1 à 3 jours par semaine tout au long de l'année (2 provenant du FAM St Fulbert et 1 provenant du DAME de Champhol

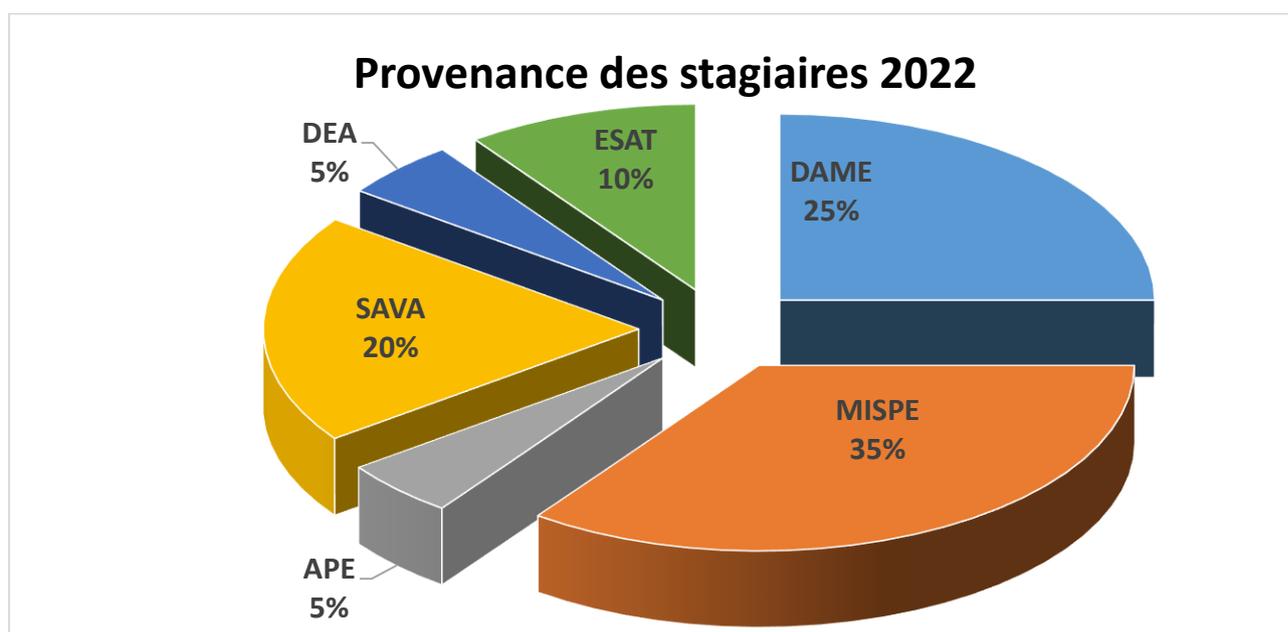
La durée des stages proposés s'étend classiquement de 3 jours à 12 jours.

	NOM	temps de travail	Durée prévue (heures)	Durée réelle (heures)	Section	Age	Prescripteur
1	MA	mi-temps	35,00	8,00	recyclage	41	MISPE
2	PL	temps plein	70,00	70,00	recyclage	43	MISPE
3	DA	temps plein	70,00	26,25	recyclage	42	MISPE

4	TJ	mi-temps	35,00	27,25	EV	19	APE
5	LF	temps plein	70,00	70,00	EV	38	MISPE
6	IM	temps plein	70,00	70,00	recyclage	54	MISPE
7	DN	temps plein	70,00	70,00	recyclage	21	SAVA
8	KT	mi-temps	35,00	35,00	recyclage	27	SAVA
9	AL	temps plein	96,25	96,25	recyclage	38	ESAT
10	GG	temps plein	52,50	43,75	recyclage	19	DAME
11	EA	temps plein	61,25	61,25	recyclage	24	SAVA
12	SN	temps plein	70,00	26,25	recyclage	35	ESAT
13	LT	temps plein	87,50	87,50	EV	17	DAME
14	MA	temps plein	70,00	70,00	recyclage	32	DEA28
15	DN	temps plein	201,25	201,25	recyclage	21	SAVA
16	BN	temps plein	70,00	70,00	EV	32	MISPE
17	DK	temps plein	70,00	70,00	recyclage	22	DAME
18	BE	temps partiel	298,00	298,00	recyclage	22	DAME
19	PV	temps plein	70,00	70,00	recyclage	25	MISPE
20	GE	temps plein	70,00	35,00	peinture	19	DAME

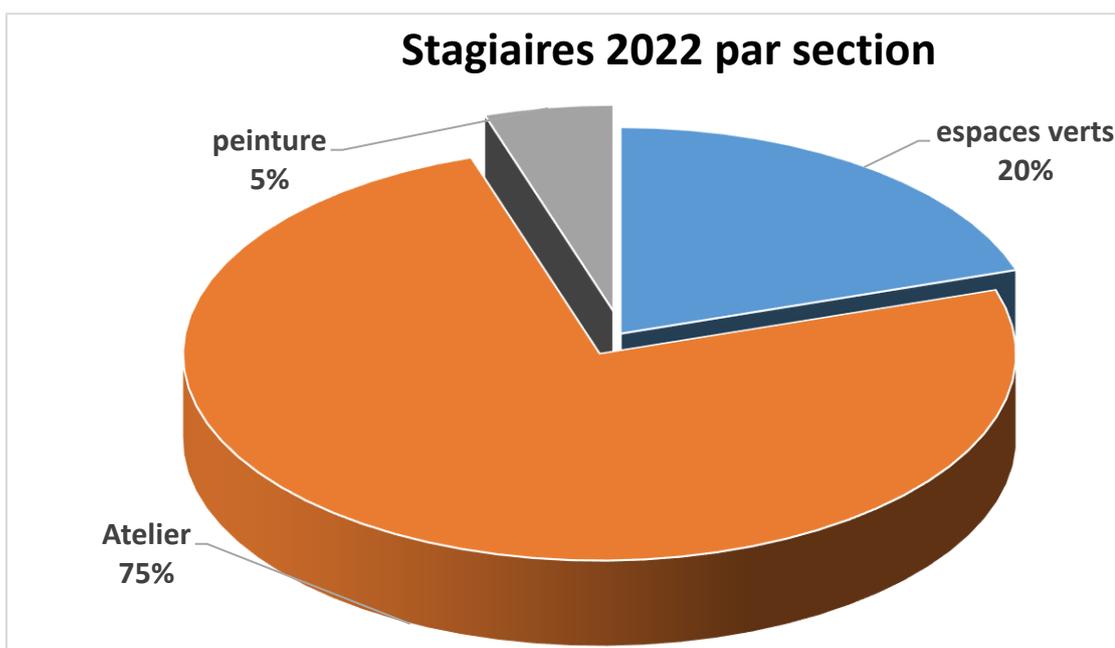
La moyenne d'âge des stagiaires étaient de 29,5 ans (contre 28 ans en 2021).

La totalité des stages représente **1601,75 heures sur l'ensemble de l'année soit un peu plus d'un ETP**



Par rapport à 2021, on constate une légère augmentation des stagiaires provenant des DAME (25% contre 19% en 2021).

Les MISPE (évaluation, confirmation de projet, préparation d'orientation) sont en recul : légèrement plus d'un tiers en 2022 contre presque la moitié en 2021

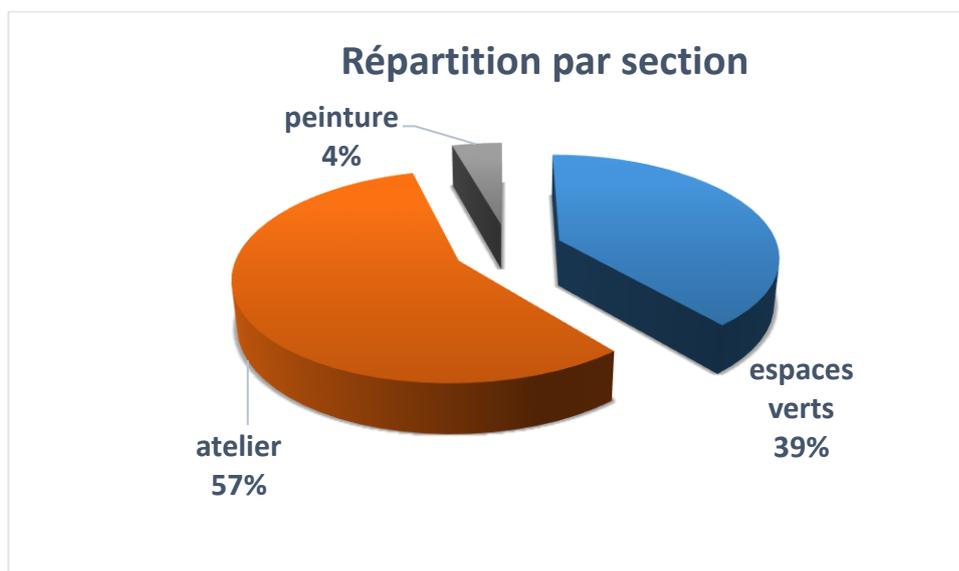


Les stages se sont principalement déroulés sur l'atelier « recyclage/conditionnement » pour 75 % et sur les Espaces Verts pour 20 %.

### C. Profil des travailleurs

Au 31/12/2022, la répartition des 23 travailleurs par pôles professionnels se décomposait comme suit :

- 14 travailleurs, soit 12 ETP en section Recyclage- conditionnement- activités diverses ;
- 9 travailleurs, soit 8 ETP en section espaces verts ;
- 1 travailleur, soit 1 ETP en section peinture et petits travaux d'entretien.



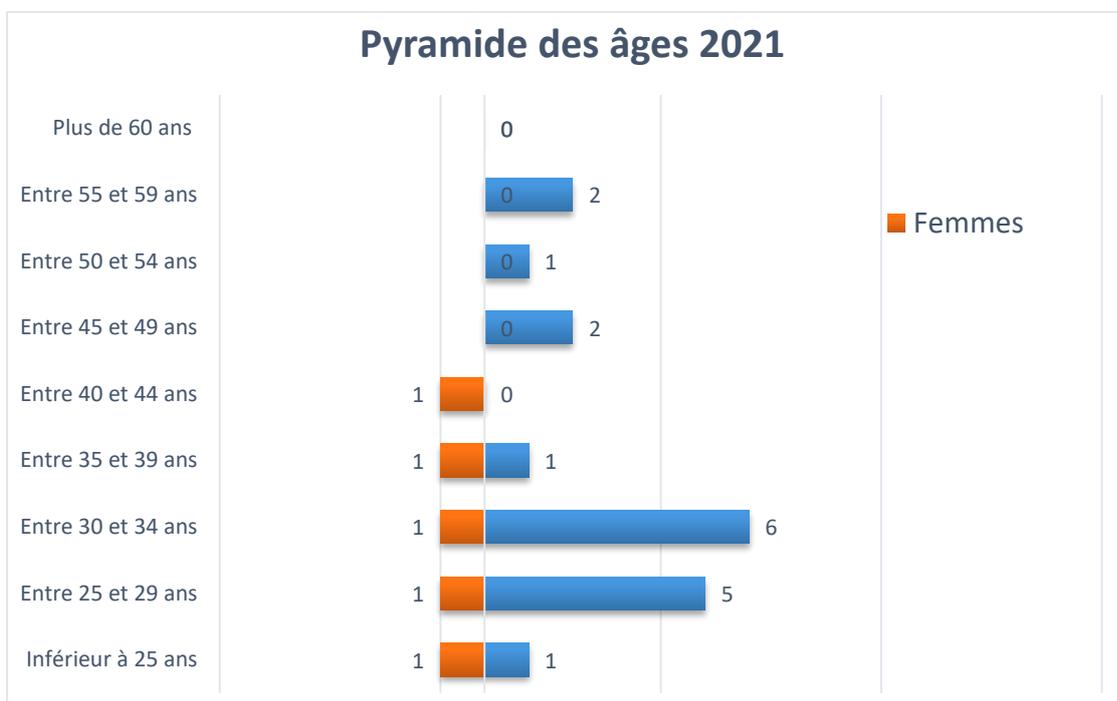
➤ Une population majoritairement masculine

Sur 23 travailleurs, l'ESAT accueillait seulement 5 femmes contre 18 hommes, toutes sur l'atelier « Recyclage » (nombre équivalent à 2021)



➤ Une population plutôt jeune

Au 31/12/21, l'âge moyen des travailleurs s'élevait à 34 ans (identique à 2020 et 2021).



Le travailleur le plus jeune est âgé de 22 ans ; le plus âgé de 55 ans.

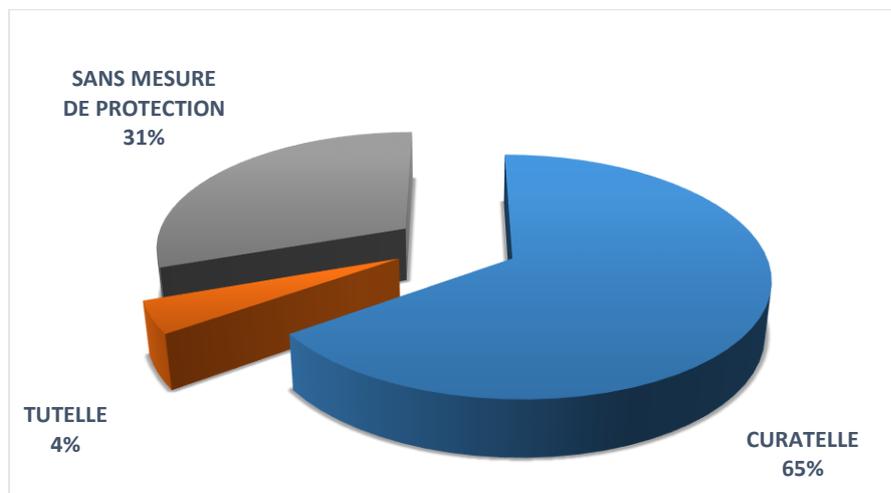
35 % des travailleurs ont moins de 30 ans.

Un quart des travailleurs ont plus de 45 ans.

➤ **Mesures de protection légale**

31 % des travailleurs de l'ESAT ne disposent d'aucune mesure de protection

1 personne est sous mesure tutelle

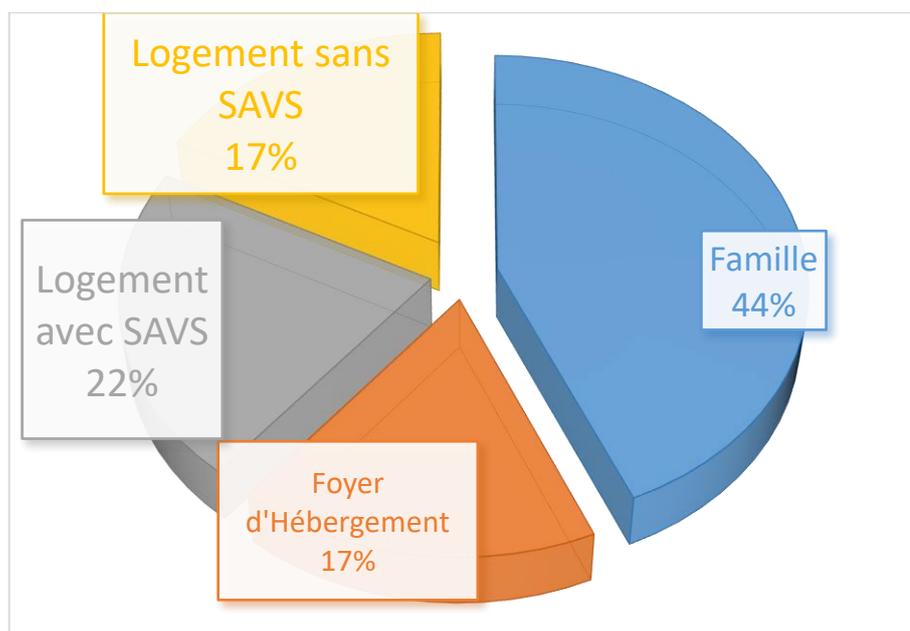


➤ **Mode d'hébergement**

Le mode d'hébergement en 2022 indique une répartition en 4 profils :

- 44 % vivaient chez leur famille (contre 50% en 2021)
- 22 % avaient un appartement individuel avec un suivi SAVS (contre 8% en 2021)
- 17 % vivaient dans un FH (contre 29 % en 2021)
- 17 % logeaient dans un appartement individuel sans suivi SAVS (contre 13% en 2021)

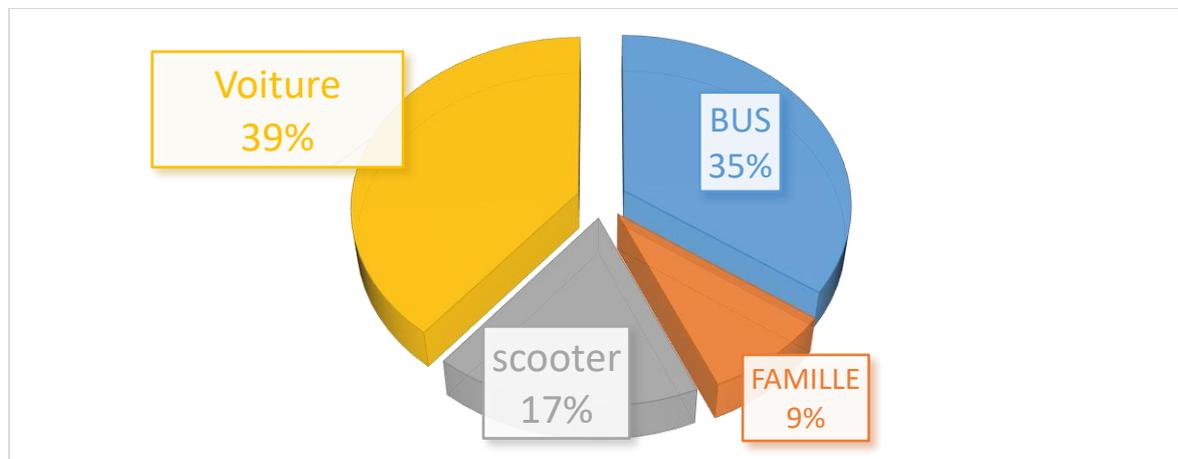
Si la part de travailleurs hébergés dans leur famille reste importante, elle ne constitue plus une portion majoritaire de l'effectif et tend à diminuer au fil des années.



➤ **Moyens de transport**

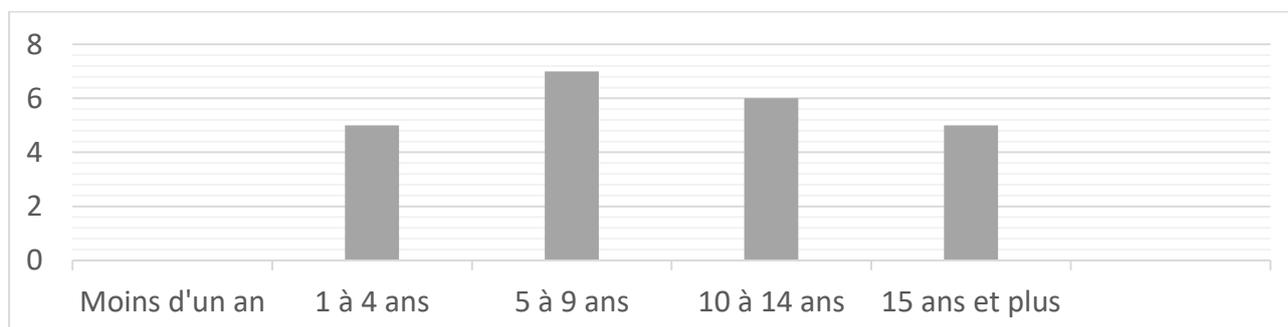
En 2022, le moyen de transport majoritairement utilisé par les travailleurs reste le véhicule personnel (voiture + scooter = 56 %)

La majorité des travailleurs sont autonomes pour venir travailler à l'ESAT.



➤ **Durée de prise en charge sur l'ESAT :**

48 % des travailleurs ont plus de 9 ans d'ancienneté dans notre ESAT et 21 % de l'effectif est présent sur l'ESAT depuis moins de 4 ans.



## D. Conseil de la vie sociale

Le CVS s'est réuni 2 fois : les 22 mars et 13 septembre 2022

Le CVS est représenté comme suit :

- **Représentant des travailleurs**

Damien STEINBACH (pôle recyclage) et Président CVS

Céline STAHL (pôle recyclage)

Mickael GATEAU (pôle recyclage)

- **Représentants des familles**

Madame REGUIN

- **Représentant des organismes de protection légale**  
Non pourvu
- **Représentant du Conseil d'Administration**  
Madame STAHL
- **Représentant des Salariés**  
Monsieur DANIEL, Représentant des Délégués du Personnel,  
Madame FRESNAIS, Représentante du Personnel.

## E. Ateliers de prévention et de promotion de la santé

### 1. Sport au Travail

Depuis 2021, sur le temps de travail, s'est mis en place une activité « **Sport à l'ESAT** » avec pour objectifs d'éviter l'émergence de difficultés physiques liées au travail et aussi de donner le goût du sport aux travailleurs de l'ESAT. Deux groupes ont été constitués et ont bénéficié chacun de 10 séances d'une heure. Notre prestataire, CORBETT a proposé, en fonction du public intéressé, soit des séances de renforcement musculaire et/ou d'endurance, soit du sport plus « doux » permettant relaxation et travail sur les postures

### 2. Actions de prévention santé

Grace à un partenariat avec le CICAT, deux actions de santé ont été menée en 2022

- **Sensibilisation aux conduites addictives**  
Cette action a réuni 6 travailleurs autour des animatrices du CICAT, en présence, en co-animation, d'un moniteur d'atelier et d'une éducatrice du SAVS
- **Mois sans tabac**  
Ce sont 8 travailleurs qui ont participé à cette action au mois de novembre, ce à raison d'une séance de 2 heures chaque semaine

### 3. Découverte de la sophrologie

Une travailleuse de l'ESAT s'est jointe au groupe du SAVA pour bénéficier d'une séance de découverte de la sophrologie.

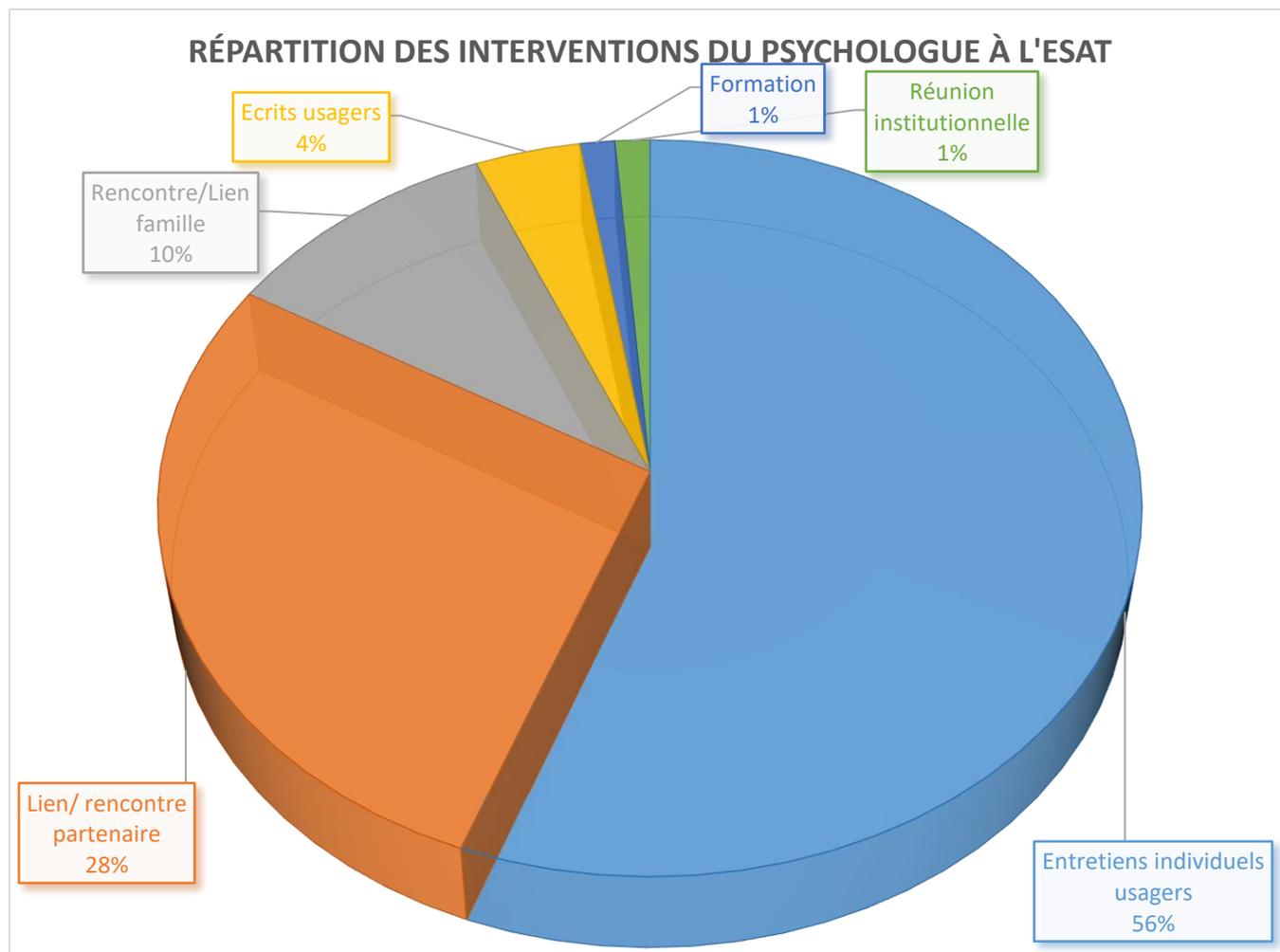
## F. Les actions de soutien par la psychologue en 2022

Il n'existe pas de poste de psychologue financé par les autorités de tarification sur l'ESAT

Toutefois, depuis 2016 la Direction de l'association, face aux besoins des travailleurs avait permis à la psychologue d'intervenir 5h par mois. Cette configuration a été modifiée depuis Octobre

2019, non pas par l'accord d'un temps par les autorités de tutelle mais par une volonté de la Direction. Ainsi le temps d'intervention de la psychologue a été augmenté se porté à 12h par mois le dernier trimestre 2019, l'année 2020,2021 et 2022.

L'intervention du psychologue se répartit comme il suit :



Tout comme pour les autres services développés précédemment, les **entretiens individuels** constituent l'essentiel du temps de présence du psychologue et représente 56% du temps global (soit 44 entretiens individuels).

Les rencontres avec le psychologue renvoient à ce tout ce qui peut, de près ou de loin, impacter la dimension du travail (travail en lui-même au regard de la disponibilité psychique, de l'attention, de la concentration etc... que de la posture professionnelle au regard des comportements, relations avec les collègues etc...) Le soutien psychologique proposé au sein de l'ESAT peut, selon la situation, être conjointe avec des accompagnements extérieurs (CMP, SAVS) afin de proposer une complémentarité ou une orientation afin d'assurer un travail thérapeutique nécessitant temps et régularité (ex : 2 séances par semaine) impossible au regard du temps dédié. Les travailleurs sollicitent directement la psychologue grâce à l'identification de ses moments de présence sur le site de l'ESAT. Les moniteurs d'atelier peuvent également conseiller à un

travailleur de pouvoir rencontrer la psychologue. Les différentes demandes, en dehors du temps de présence effectif de la psychologue, sont relayées par le chef de service ou bien par mail ou encore par téléphone lors de sa présence au sein des autres services (SAVS et Foyer d'hébergement).

Le **lien** avec les **partenaires** reste globalement stable et représente 26% du temps d'intervention du psychologue. Il revoie essentiellement au champ de la santé mentale auprès des professionnels des CMP (médecins psychiatres et IDE psy) par des écrits professionnels, mails, échanges téléphoniques. Cela concerne également les psychologues libéraux dans un souci de continuité d'accompagnement ; mais aussi de contact de en vue d'un accompagnement externalisé.

Le travail d'**écrit** complète cet accompagnement, et représente 4% pour cette année sans tenir compte de la dimension de temps nécessaire.

Le **lien** avec les **familles** a été plus marqué pour cette année 2022. Cette évolution vient répondre à des besoins individuels spécifiques.

Un **temps institutionnel** a permis de clôturer un travail, porté par l'ensemble des travailleurs et élaboré en groupe par des représentants de chaque secteur d'activité au sein de l'ESAT.

Une Charte « *Mes droits et mes devoirs pour travailler dans le respect et le vivre ensemble* » a été validée et est mise en œuvre depuis le 04/10/2022 au sein de l'ESAT.

Elle engage aussi bien les travailleurs que les différents professionnels de l'ESAT « *Les ateliers vers l'Autonomie* » de l'Association Vers l'Autonomie. Une illustration d'autodétermination dans leur sphère professionnelle.

Conclusion par mots clés :

- Fragilités psychologiques
- Hétérogénéité des profils accompagnés (troubles psychiques, âge, TSA, déficience intellectuelle)
- Transformation de l'accompagnement psychologique
- Nécessité d'articulation du travail partenarial pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du projet professionnel
- Soutien à l'autodétermination

## G. Ouverture vers le milieu ordinaire

Toujours ancré dans une démarche volontariste d'inclusion des personnes dans le milieu ordinaire de travail, l'ESAT « Les Ateliers Vers l'Autonomie a à nouveau souhaité multiplié les actions de mise en situation où les travailleurs sont rendus totalement autonome et sont confronté à la réalité du milieu ordinaires de travail

### 1. Mise à disposition / Travail en autonomie chez les clients :

Ce sont 3820 heures de travail sans les moniteurs et en dehors de l'ESAT qui ont été effectuées en 2022, soit **33,5% de plus qu'en 2021** et **105% de plus qu'en 2020**

<b><u>Recyclage - Olivier MILON</u></b> Durant l'année 2022, un TH effectue l'ensemble des collectes avec le camion Hayon, sur environ 40% de son temps de travail	500
<b><u>Recyclage - Copilote camion</u></b> Durant l'année 2022, un TH effectue les tournées en appui du conducteur sur environ 40% de son temps de travail	500
<b><u>Distribution de composteurs -conducteur</u></b> 450 composteurs (1/2 heure par composteur)	225
<b><u>Distribution de composteurs - manutentionnaire</u></b> 450 composteurs (1/2 heure par composteur)	225
<b><u>Recyclage- CERIB - 3 travailleurs par mois</u></b> collecte des papiers usagés au sein des bureaux du CERIB (Epernon) - 3 travailleurs mobilisés environ 3 heures par mois	108
<b><u>Recyclage - Mairie de Chartres</u></b> 3 travailleurs en autonomie, 2 heures, 1 fois par semaine, 50 semaines	300
<b><u>Sous traitance pour la Cosmetic Valley à Chartres Expo</u></b> 2 travailleurs en autonomie pendant 3 heures	6
<b><u>ateliers espaces verts</u></b> Détachements réguliers de travailleurs en binômes sur des petits chantiers tout au long de l'année,	180
<b><u>Nettoyage locaux - Chantier Bouygues gare - Ludo + remplaçants</u></b> 24 heures par semaine - 52 semaines	1248
<b><u>Sous -traitance pour EIVA (Karting et Bouygues rue de Sours)</u></b> -	350
<b><u>Nettoyage locaux -Eiffage- Ludo + remplaçants</u></b> <b><u>4 heures par semaine à partir d'oct -13 semaines</u></b>	52
<b><u>Nettoyage de véhicules automobiles (Johs - CAF et CCI)</u></b> 3 interventions de 24 heures CAF et 2 interventions de 20 heures CCI	112
<b><u>Peinture - Résidence Les Poteries</u></b>	14

**TOTAL Heures en autonomie en 2022**

**3820**

## 2. La journée DUODAY :

DuoDay est une initiative permettant tous les ans à une personne handicapée de passer une journée en contexte professionnel - au sein d'une entreprise, d'une association ou d'une autre organisation - d'observer le travail d'un collaborateur et de participer à ses tâches quotidiennes.

Sur cette journée du 17 novembre 2022, ce sont 21 duos qui ont été formés dans les secteurs très diversifiés :

NOM/Prénom	lieu de Duo	secteur d'activité
MB	Lidl Luisant	commerce
JB	Bibliothèque Départementale	administration
MG	Leroy Merlin	commerce
MH	hydro aluminium	industrie
EL	Brico Marché	commerce
JLF	Bjardins	espaces verts
CL	Chartres Equitation	équestre
ML	Ghesten Agri	mécanique
MZ	Alstom transports	mécanique
OM	SA HLM	Gardiennage d'immeuble
GP	EARL du Martinet	Agriculture
SP	Tradibeauce	Logistique
MR	Pep 28	travail social
JLR	Echo Républicain	Presse écrite
ER	Del Arte	Restauration
CS	Ecole Guéry	éducation nationale
DS	Echo Républicain	Presse écrite
DT	Leroy Merlin	commerce

TB (SAVA)	CTM	Restauration
MB (SAVA)	Gifi	commerce
CC (SAVA)	Tribunal de Chartres	Justice

## 3. Actions diverses : Partenariats / Développement Durable / Axes d'accompagnements prioritaires ...

Les actions de l'ESAT en 2022 sont en continuité de celles initiées en 2021

- **Ouverture sur l'extérieur**
- Deux adultes atteints de Troubles du Spectre Autistique, via un conventionnement avec le FAM Saint Fulbert, sont accueillis un après-midi par semaine au sein de l'ESAT. Cette action sera reconduite en 2023

- Une immersion « Vis ma vie » a permis à une personne du Foyer d'Hébergement La Résidence Les Poteries de découvrir la fonction de Moniteur d'Atelier

- **Vivre ensemble**

La « Charte du vivre ensemble à l'ESAT » a été signée en 2022 par l'ensemble des travailleurs, usagers du SAVA et moniteurs d'ateliers. Elle est le fruit d'un travail piloté par notre psychologue et est accessible à tous car rédigée en « Facile à Lire et à Comprendre ». Complémentaire du règlement de fonctionnement, la Charte du vivre ensemble à l'ESAT est notre document référence pour réguler la vie du groupe au quotidien.

- **Actions institutionnelle**

- La participation de l'ESAT à la « cellule inclusion » du PLITH a permis à l'ESAT d'ancrer ses actions de mise en autonomie des travailleurs dans une dimension territoriale
- Le dossier déposé dans le cadre du FATESAT et validé en 2022 permettra aux travailleurs de bénéficier d'une fourgonnette électrique sans permis en 2023, et de la formation nécessaire pour la conduire en sécurité.
- L'intervention de Monsieur Christopher RICHE (Ressources Handicap Conseil) au sein de l'atelier Recyclage a favorisé la réorganisation de notre outil de production

- **Développement Durable**

- Dans le cadre de notre activité de recyclage, plusieurs interventions ont été menées auprès des écoles : école Jules Ferry de Lucé (en partenariat avec Foncia Brette) ; école de Hanches (en partenariat avec la mairie) ; collège Michel Chasles d'Epéron (en partenariat avec le CERIB)
- Le recyclage de mobilier de bureau, via le réemploi, a permis d'équiper en tables et chaises une dizaine d'ESMS du département (une cinquantaine de tables et plus de 100 chaises)

#### 4. Formations dispensées aux travailleurs et Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels

Les moniteurs d'atelier sont régulièrement amenés à travailler en individuel avec les travailleurs de l'ESAT sur des sujets bien précis, avec une finalité commune qui est un travail en vue d'une autonomie sur l'extérieur de l'ESAT.

En plus de ces actions du quotidien les travailleurs de l'ESAT ont pu bénéficier de formations suivants les axes suivants : Validation des compétences par l'obtention d'une qualification reconnue (RSFP) ; Santé et prévention des Risques ; Auto-détermination des travailleurs.

Qui	Quoi	Nbre d'heures	divers
JL	RSFP tonte avec tondeuse	21	
ML	RSFP tonte avec tondeuse		

JLF	RSFP tonte avec microtracteur		
12 travailleurs	Sensibilisation aux risques routiers (3 heures)	36	Intervention de la Prévention Routière
CS	Formation membres élus du CVS	63	Formation en commun avec les membres élus des familles et du personnel
DS			
MG			
21 travailleurs	atelier de sensibilisation au rôle du CVS (1h)	21	Atelier réalisé par Emeline
11 travailleurs	atelier de sensibilisation aux élections présidentielles (1heure)	11	Atelier réalisé par Emeline
7 travailleurs	Ateliers mois sans tabac - CICAT - 3 séances de 2 heures	42	
5 travailleurs	Les réseaux sociaux et les risques (3 séances d'une heure) - AGIR abcd	15	Avec l'Association AGIRabcd
6 travailleurs	sensibilisation aux conduites addictives - CICAT - 4 séances d'une heure et demi	36	séances co-animées par Sandrine RIGUET (SAVS) et Christophe CORBILLON (ESAT)
9 travailleurs	Atelier de sensibilisation sur le CPF - 1 heure	9	Atelier réalisé par Emeline
1 travailleur	découverte de la sophrologie -1 heure	1	atelier mutualisé avec le SAVA

<b>Total heures formation 2022</b>	<b>255</b>
------------------------------------	------------

Rappel des heures de formation 2021 : 178 heures - **évolution de + 43 % entre 2021 et 2022**

## H. Activité production de l'ESAT

L'ESAT « Les Ateliers Vers l'Autonomie » n'est plus membre du collectif d'ESAT « Recyclage Ecocitoyen » depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Nous continuons néanmoins, de manière totalement indépendante, notre travail sur le recyclage des papiers usagés des D3E et du mobilier des entreprises et collectivités du Département. La conséquence immédiate de cette rupture avec Recyclage Ecocitoyen a été la perte de la très grande majorité de nos clients encore liés contractuellement à Recyclage Ecocitoyen. En attendant la reconstruction progressive d'une nouvelle clientèle, les activités de sous-traitance et conditionnement (tri de radios, colisage et mise sous pli pour la mairie de Chartres et Chartres par exemple) ont permis de maintenir un niveau d'activité élevé.

2022 a vu la mise en place de l'activité de distribution de composteurs, via le marché public remporté auprès de Chartres métropole. Ainsi, d'avril à décembre 2022, ce sont 431 composteurs qui ont été livrés en portes à portes (nos remerciements à Céline STAHL pour son investissement !)

L'équipe « Cofiroute » a poursuivi son travail de nettoyage des aires de repos et gares de péage entre Chartres et la barrière de péage de Saint Arnould.

En parallèle, nous avons 2 équipes d'Espaces Verts qui travaillent sur l'ensemble du département. Nous constatons de plus en plus de sollicitations dans ce domaine du fait de notre travail de qualité et de notre réactivité.

Le faible niveau d'activité de l'atelier peinture conjugué au petit nombre de travailleurs encore intéressés et investis dans cette activité (1 travailleur) conduiront à l'arrêt de cette activité en 2023.

## RECYCLAGE

Les Volumes traités dans le cadre de l'activité recyclage demeurent élevés bien qu'en recul sensible. Cette évolution est liée principalement à deux phénomènes. En premier lieu, la sortie du collectif d'ESAT "RECLS" au 31/10/2022 a entraîné de facto la perte de 76 de nos 83 clients réguliers. En second lieu, l'augmentation de l'activité sur les secteurs du nettoyage, de la logistique et du conditionnement nous a incité à redéployer nos moyens sur ces secteurs. La dynamique commerciale autour du recyclage observée fin 2022/début 2023 laisse entrevoir une évolution haussière du secteur du recyclage, aussi bien en terme de volume à traiter qu'au niveau du nombre de clients.

### Tonnages recyclés

Papier 2016	105,54 tonnes	DEA 2017	14,38 tonnes
Papier 2017	131,82 tonnes	DEA 2018	7,77 tonnes
Papier 2018	188,655 tonnes	DEA 2019	9,1 tonnes
papier 2019	240,38 tonnes	DEA 2020	1,159 tonnes
papier 2020	168,14 tonnes	DEA 2021	1,63 tonnes
papier 2021	172,2 tonnes	DEA 2022	environ 2 tonnes
papier 2022	environ 120 tonnes	<b>Evolution 2021/2022 : +0,5 tonnes environ</b>	
<b>Evolution 2021/2022 : - 52 tonnes environ</b>			

Carton 2017	18,56 tonnes	DEEE 2017	6,93 tonnes
Carton 2018	30,16 tonnes	DEEE 2018	23,7 tonnes
Carton 2019	32,04 tonnes	DEEE 2019	27 tonnes
Carton 2020	31 tonnes	DEEE 2020	23,106 tonnes
Carton 2021	35,81 tonnes	DEEE 2021	14,38 tonnes
Carton 2022	environ 30 tonnes	DEEE 2022	environ 10 tonnes
<b>Evolution 2021/2022 : -5 tonnes environ</b>		<b>Evolution 2021/2022 : -4 tonnes environ</b>	

### Répartition des clients par secteur d'activité au 31/10/2022 (pour les collectes de papiers)

Type de clients	entreprises	Administrations/collectivités	ESMS	Ecoles	Total des clients

Années	2021	au 31/10/22	2021	au 31/10/22	2021	au 31/10/22	2021	au 31/10/22	2021	au 31/10/22
nombre	39	41	10	8	28	26	7	8	84	83
% du total des clients	46%	51%	11,90%	10,00%	33,34%	30,00%	8,34%	9,00%	100%	100%
nombre de clients au 31/12/2022	4		1		1		1		7	

### ESPACE VERT :

1/ Forte augmentation de l'activité en 2022 tant au niveau des opérations ponctuelles qu'au niveau des contrats d'entretien

2/ Diversité des types de clients (entreprises, particuliers...)

3/ Mise en place de partenariat novateurs comme avec Trees Everywhere

#### Evolution du nombre des **contrats d'entretien** annuels

année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre de contrats	22	26	25	32	33	33	33	41
								24%

#### Répartition des devis 2022 (contrats et devis ponctuels)

Type de Client	Particuliers		entreprises		ESMS		Administration collectivités		Total des devis	
années	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
nombre	30	32	16	33	7	9	3	4	56	78
% du total des clients	53,57%	41,00%	28,57%	42%	12,50%	12%	5,36%	5%	100%	100%
évolution 202/2022	6,00%		106,00%		28%		33%		39%	

#### Evolution du nombre de devis validés hors contrats d'entretien annuels

année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre de devis validés	54	48	62	41	41	34	40	47
								17%

### TRAVAUX Divers

1/ Le secteur peinture bien qu'en évolution sensible demeure à un niveau très bas

2/ Le secteur logistique/déménagement s'est dynamisé via la mise en place effective du marché publique de distribution de Composteurs pour Chartres Métropole

3/ le secteur entretien/ménage est lui aussi dynamique - Outre les partenaires habituels (Cofiroute, Bouygues), de nouvelles opportunités ont vu le jour avec des contrats de nettoyage de flottes de véhicule (CAF, AG2R et la CCI) et un partenariat " de proximité" avec EIVA28

4/ Augmentation du secteur sous-traitance du au renforcement du partenariat avec la société Rémondis (tri des archives médicales) et l'activité de mise sous des revues de la Ville de Chartres et de Chartres Métropole

répartition des devis et bons de commandes 2022								
type de travail	peinture		Logistique/ déménagement/ livraisons		entretien/ ménage		sous-traitance	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Années	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
nbre de devis signés	7	12	34	47	10	18	32	43
Evolution 2021/2022	61%		38%		80,00%		34%	

### *Perspectives 2023*

Les perspectives d'évolution de l'ESAT sont liées au plan de transformation des ESAT (décret 2022-1561 du 13 décembre 2022). Ce décret va dans le sens du renforcement des droits et de l'autonomie des travailleurs, donc dans le sens des valeurs de l'Association :

- Possibilité de double orientation ESAT/milieu ordinaire : le travailleur peut cumuler par exemple un mi-temps en milieu ordinaire et un mi-temps en ESAT
- Suivi renforcé des travailleurs en milieu ordinaire en s'appuyant sur les ESAT d'une part et sur le Dispositif Emploi Accompagné d'autre part.
- Droit au retour en ESAT en cas de difficulté majeure en milieu ordinaire
- Mise en place d'un « carnet de parcours » retraçant les compétences et expériences du travailleur pour faciliter sa mobilité interne et externe
- Renforcement de l'aide à l'autodétermination des personnes
- Election d'un « travailleur délégué », dont les prérogatives se rapprochent de celles d'un élu du CSE
- Aligement des droits à congés sur ceux existants dans le code du travail

Le contenu de ce décret constitue une véritable « feuille de route » pour l'ESAT pour les années à venir.

Sur le plan commercial, 2023 devrait permettre :

- De pérenniser le haut niveau d'activité observé ces dernières années sur le secteur des espaces verts.
- De renforcer les partenariats existants (Mairie et Agglomération Chartraine, Conseil Départemental, Cofiroute, Novo Nordisk, etc...), afin d'offrir aux travailleurs de l'ESAT une diversité dans le travail proposé au quotidien
- De reconquérir une clientèle sur le secteur recyclage

## I. Démarche qualité

L'ESAT a réalisé son évaluation interne en 2019. Le plan d'action qui en découle permettra d'apporter des réponses aux 103 points sensibles identifiés.

L'évaluation externe de l'ESAT, prévue en 2020 a été réalisée les 18 et 19 janvier 2021.

Un plan d'action Qualité en prenant en compte les observations de l'évaluation interne de 2019 et celles de l'évaluation externe de 2021 a été défini.

Des réunions de suivi Qualité animé par la direction se déroulent 1 fois par mois en présence de tous les professionnels de l'ESAT et du SAVA. Elles permettent de suivre les actions définies lors des évaluations et de travailler en commun sur l'amélioration continue : documents en FALC, rédaction des procédures, bientraitance, ...

## Partie 4 : SAVA

### A. Présentation du SAVA

En réponse à la problématique des jeunes maintenus en IME en amendement CRETON faute de pouvoir accéder à un ESAT, le Centre Ressources appelé SAVA permet d'accompagner ces jeunes pour une durée d'un an, dans l'attente d'intégrer un ESAT en proposant des actions axées sur l'autonomisation et la professionnalisation.

Basé sur des inclusions régulières en ESAT, ce dispositif doit favoriser le passage à la vie adulte des jeunes en travaillant sur les savoirs faire, savoirs être et savoir vivre aussi bien dans le monde professionnel que dans la cité.

Le SAVA a ouvert en mars 2019 avec 5 jeunes.

Nous souhaitons que les promotions de rentrée de septembre soient composées de 8 jeunes.

Au 31 décembre 2022, nous avons donc 16 jeunes en file active dans les effectifs du SAVA.

Le SAVA se situe dans les mêmes locaux que l'ESAT Les Ateliers Vers l'Autonomie et fonctionne avec 2 référentes de parcours (une monitrice éducatrice à 0,8 ETP et 1 apprentie). Les mises en situations professionnelles sont coordonnées par 1 moniteur d'atelier de l'ESAT (0,2 ETP)

### B. Profil des usagers du SAVA

#### Données générales :

Durant l'année 2022, le SAVA a accompagné 16 jeunes, dont 7 dans le cadre du service de suite du service.

La répartition entre hommes et femmes est relativement équilibrée (9 femmes et 7 hommes) avec une moyenne d'âge de 22 ans

93 % des jeunes fréquentaient un établissement médicosocial avant d'intégrer le SAVA et 69 % étaient en DAME

6 admissions et 5 sorties ont été prononcées en 2022

Sur les jeunes accompagnés, 69 % bénéficiaient d'une mesure de protection légale

En 2022, le SAVA a ouvert 142 jours.

La durée moyenne de prise en charge au 31/12/2022 était de 11 mois.

## Tableau récapitulatif

	<u>NOM</u>	<u>Sexe</u>	<u>Age</u>	<u>Origine</u>	<u>Mesure de protection</u>	<u>Admission</u>	<u>Sortie</u>	<u>Service de suite</u>	<u>Motif de sortie</u>
1	BM	F	22	ADSEA 28	Curatelle renforcée	05/10/2020	30/04/2022	juillet 2021 à avril 2022	FH prend le relais
2	BT	M	22	DAME	Curatelle renforcée	08/09/2022			
3	BM	F	20	DAME	Aucune	08/09/2022			
4	CC	M	20	DAME	Habilitation familiale	08/09/2022			
5	DN	F	21	DAME	Habilitation familiale	09/09/2021		juillet 2022 à ce jour	
6	DJ	M	25	DAPI	Curatelle renforcée	03/09/2020	31/01/2022	juillet 2021 à janvier 2022	Relai passé sur le FH
7	DC	M	21	DAME	Aucune	09/09/2021		septembre 2022 à ce jour	
8	EA	F	25	DAME	Tutelle	09/09/2021			
9	HA	F	23	Famille	Tutelle	19/09/2022			
10	KT	M	28	DAPI	Tutelle	03/09/2020	16/01/2023	juillet 2021 à janvier 2023	Admission ESAT janvier 2023
11	LA	M	22	DAME	Curatelle renforcée	09/09/2021	01/01/2022		N'adhère plus au projet du service
12	LC	F	20	DAME	Aucune	09/09/2021	2022	juillet 2022 à décembre 2022	retour famille
13	RL	F	20	DAME	Curatelle renforcée	08/09/2022			
14	RA	M	21	DAME	Curatelle renforcée	08/09/2022			
15	SM	F	20	PCPE	Aucune	09/09/2021	31/07/2022		retour famille
16	SR	F	22	PEP28	Aucune	09/09/2021		juillet 2022 à ce jour	

## C. Donnée retraçant l'activité 2022

### Les ateliers sociaux individuels et collectifs

Ateliers sociaux collectifs	
Groupe de parole avec un psychologue	environ 30 séances de 1h
Atelier mobilité	5 ateliers mobilité pour un trajet (dont 1 individuel)
Ateliers thématiques lycée Jehan de Beauce	13 séances (3 sessions de 4 ou 5 séances de 2h30)
Atelier thématique PIF	4 ateliers de 1h30
Atelier sophrologie	1 atelier (1h)
Atelier diététique	8 ateliers (6 théoriques = 1h, 2 pratiques = 2h30)
Sport avec ESAT	1 session de 10 séances
Soutien scolaire	18 séances de 1h30
Atelier thématique par référente parcours	11
Entretien individuel formel avec référente de parcours	67

### Les ateliers professionnels, les immersions et les stages

Atelier professionnel/formation CC	environ 160h soit 56 ateliers encadrés par un MA (demi-journée ou journée complète)
Immersion ESAT Les ateliers vers l'autonomie	82 immersions pour groupe de max 7 personnes encadré par Moniteur atelier
Immersion ESAT Anais	9 immersions pour groupe de 3 personnes encadré par Moniteur atelier/ou apprentie
Immersion ESAT LVDM	2 immersions pour groupe de 4 personnes encadré par Moniteur atelier/ou apprentie
Stage	10 stage en ESAT organisé (visite + stage + bilan)
	5 stages en FH organisé (visite + demande aide sociale + stage + bilan)
Participation au DUODAY 2022	4 jeunes ont participé au Duo Day

### Le Bénévolat

Le Marché d'Isidore	11 séances
Les Restos du cœur	6 séances

## Actions spécifiques

Entretien de présentation/préadmission	13
RDV partenaires (epip, prépa ateliers, projet jeune)	24
RDV famille	10
RDV individuel de soutien psychologique	18

## D. Bilan et perspectives

Le SAVA accueille des jeunes bénéficiant d'une orientation en ESAT. Si l'insertion professionnelle reste un objectif pour ces jeunes et leur entourage, les possibilités d'admission en ESAT sont malheureusement réduites. Permettre la transition entre le monde de l'enfance et l'âge adulte demeure néanmoins notre priorité pour ces jeunes et leur environnement familial.

Dans cette perspective et afin d'apporter un accompagnement au plus près des réalités, le SAVA a adapté ses interventions de la manière suivante

- Renforcement des liens avec les ESAT de l'agglomération chartraine afin de permettre aux jeunes de « se monter » au sein de ces établissements. Ainsi, sous couvert d'une convention de partenariat, l'ESAT ANAIS accueille chaque semaine et pendant une journée 3 jeunes du SAVA, depuis septembre 2022. De même quelques accueils plus épisodiques ont eu lieu au sein du village des métiers.
- Les actions de bénévolat sont aussi un moyen de structurer l'emploi du temps de ces jeunes dans « l'après SAVA ». C'est dans ce sens que des interventions hebdomadaires ont lieu de manière hebdomadaire aux « Restos du Cœur » et auprès de l'épicerie sociale « Le marché d'Isidore »
- Le SAVA était structuré sur une période d'une année allant de septembre à fin juillet de l'année suivante. Ce temps trop court pour certains jeunes peut désormais être prolongé.
- Le service de suite du SAVA reste actif tant que le jeune est en demande ou tant qu'un relais pérenne (SAVS, FH, Emploi...) n'a pas été trouvé.

A l'instar de ce qui est demandé à tous les ESMS, nos accompagnements devront encore plus porter sur l'aide à l'autodétermination de chaque jeune accueilli, en lien avec son environnement.